

DEFRICHEMENT DOSSIER N° F09417P014 –
COMPLEMENTS

Cave coopérative d'Aghione

Résumé

Compléments pour de demande de défrichement - examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact. Parcelle n°403. Dossier incomplet en ligne depuis le 07/03/2017.

Les Vignerons d'Aghione Coop.aghione.samuletto@orange.fr

Table des matières

Pre:	sentation de l'activité :	Т
l.	Caractéristiques générales du projet	2
1	. Nature du projet	2
3	. Urbanisme :	6
4	. Projet en phase de réalisation	7
	Les différentes phases des travaux :	7
	Terrassements généraux :	7
	Traitement des sols et voirie :	7
	Réseaux :	8
	Défense incendie :	8
	Electricité:	8
	Places de parking :	8
II.	Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée	. 10
1	Occupation des sols	. 11
	Corine Land Cover	. 11
	Géologie	. 11
2	Le site et ses alentours :	. 12
	Réseau hydrographique	. 12
	SAGE/SDAGE	. 14
	Eau de forage :	17
	Eau souterraine :	18
3	B. Topographie du site	19
4	l. Climat	20
5	Evaluation environnementales Natura 2000	21
	Zones d'importances pour la protection des oiseaux :	30
III.	Le milieu naturel et la biodiversité	31
1	I. Recensement de la tortue d'Hermann Testudo hermanni	31
2	2. Situation faune et flore :	31
	Descriptif:	31
	Localisation des forêts publiques	32
	Végétation du site à défricher :	33
_	3. Mesures misent en places pour éviter/réduire ou compenser les impacts sur la faune et la Flore 47	
IV.	Phase chantier et insertion paysagère	49
1	I. Durée des travaux de défrichement	49

2	•	Modalité des travaux de défrichement4	19
3	•	Insertion paysagère du projet	50
	Α	ménagements prévus sur le terrain : 5	50
	0	Organisation et implantation des volumes :	50
	N	Natériaux et couleurs de constructions :5	51
	T	raitement des espaces libres : 5	51
	Α	ménagement des accès et aires de stationnement : 5	51
	С	lôture :	53
٧.	C	Conclusion	56
Anr	ıex	es :	57

Présentation de l'activité :

Les Vignerons d'Aghione sont producteur de vins rouges, blancs et rosés et en moûts destinés à être transformés et embouteillés sur le site ou expédié en vrac.

Ces produits s'adressent avant tout aux professionnels, grossistes comme grande distribution. La société dispose de 2 sites de productions en Corse, celui-ci concerne le conditionnement, et à long terme, la vinification.

Les Vignerons d'Aghione conditionnent déjà une partie des vins (19 500hl/an) sur ce site, essentiellement sous forme de «BIB» (cubis) et souhaitent agrandir les capacités de conditionnement notamment en bouteilles afin de porter la production conditionnée à 70 000hl à sur les 5 années à venir.

I. Caractéristiques générales du projet

1. Nature du projet

Pour faire face à cet accroissement d'activité, nous devons augmenter notre capacité de conditionnement de vinification et traitement des effluents vinicoles.

Cette extension aurait lieu sur notre site d'Aristone, sur la parcelle B403.

Notre demande de défrichage porte sur une surface de 2ha, la répartition se décompose en 1/3 en surface couverte, 1/3 en voirie et parking et 1/3 en protection incendie et traitement de l'effluent.

Etat actuel du site:



Figure 1 : Site d'Aristone - Source : géoportail

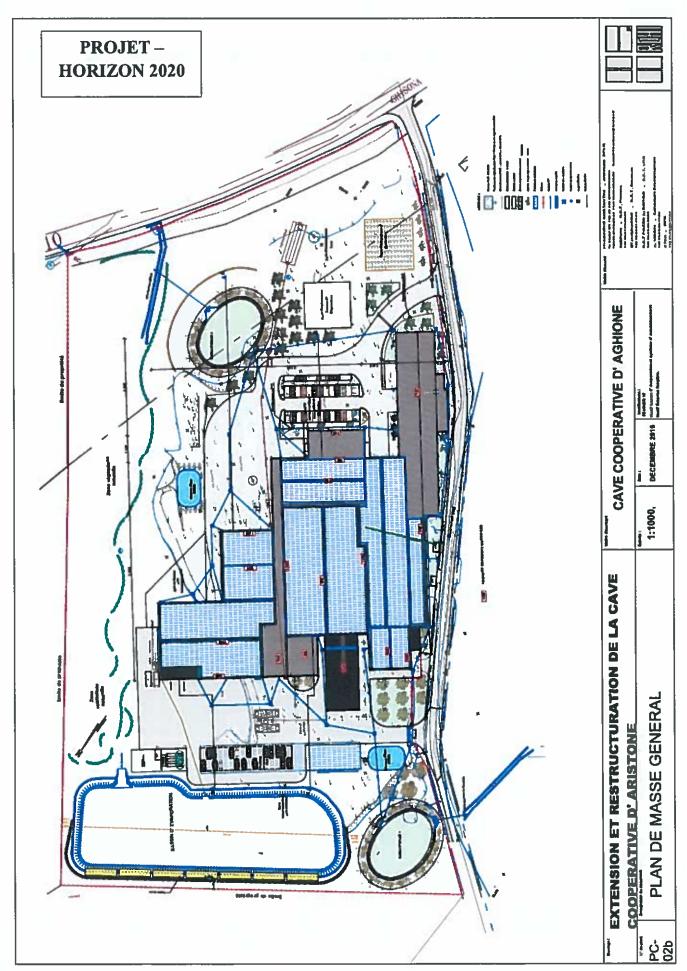


Figure 2 Plan final du projet - horizon 2020

2.	Imn	lanta	tion	du	cito	٠
۷.	HIII	alita	UUII	uu	211G	

Le site à défricher se situe sur la commune d'Aghione. Il se trouve au niveau des bordures de la commune de Ghisonaccia au lieu-dit Aristone.

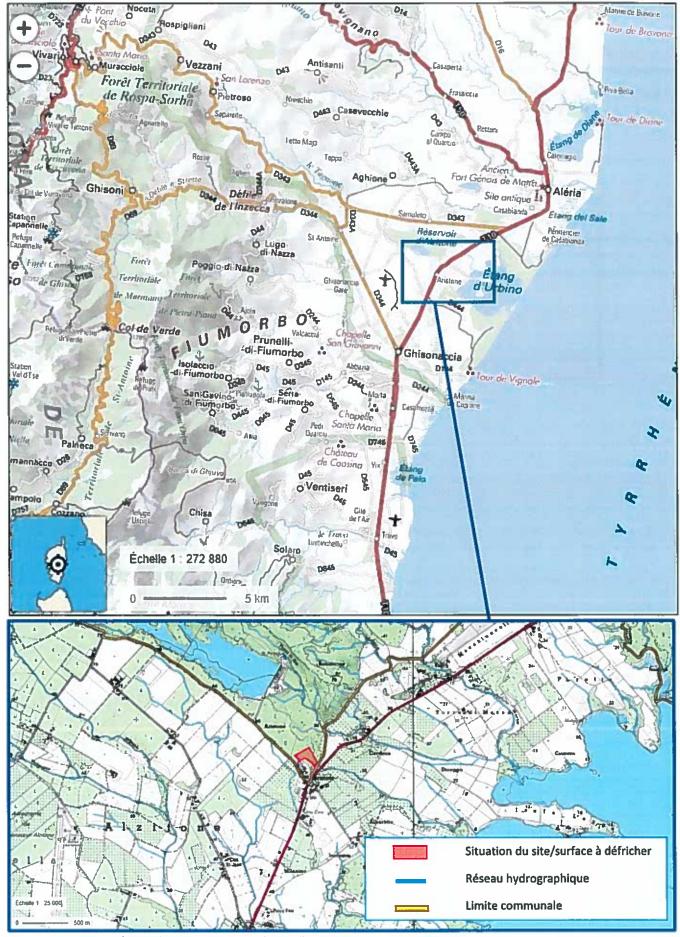


Figure 3 Carte IGN 1/25000 du site SOURCE : Géoportall

3. Urbanisme:

La commune d'Aghione possède un PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé par délibération en conseil municipal du 15 juin 2013.

Selon ce document, l'usine se trouve en zone UZ.

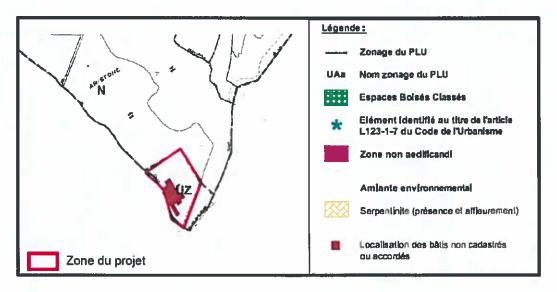


Figure 4 PLU site

4. Projet en phase de réalisation

Les différentes phases des travaux :

2017:

- Augmentation de la capacité de la cuverie afin de la porter à 25 000hl
- Création d'un bassin d'évaporation forcé de 4000m²

2018:

- Augmentation de la capacité de la cuverie afin de la porter à 45 000hl
- Ajout de 12 évaporateurs forcés
- Tranche 1

2019:

- Augmentation de la capacité de la cuverie afin de la porter à 55 000hl
- Ajout de 5 évaporateurs forcés supplémentaires
- Création des nouveaux bâtiments de stockage secs et à atmosphère conditionnée Tranche 2

2020:

- Augmentation de la capacité de la cuverie afin de la porter à 70 000hl
- Ajout de 3 évaporateurs forcés supplémentaires

2021:

- Capacité de la cuverie stable à 70 000hl
- Mise en service de l'atelier de pressage du raisin (25 000hl)
- Ajout de 7 évaporateurs forcés supplémentaires
- Tranche 3

Terrassements généraux :

Zone nouveaux bâtiments : Extraction de toutes les terres végétales et les déblais qui seront remplacés par des matériaux nobles. La terre végétale sera répartie sur l'ensemble du site pour les zones végétalisées.

Les déblais de sous couches inferieure seront retraités par l'entreprise effectuant les travaux.

Un géotextile servira d'isolant afin que les matériaux rapportés n'aient aucuns contacts avec les sous couches de sol.

La partie inférieure de dallage sera protégée par un polyane afin d'éviter toute remontées capillaire.

Traitement des sols et voirie :

L'ensemble des voiries de circulation sera imperméabilisé par un enrobé et toutes les eaux collectées seront dirigées vers des bassins d'orages via un séparateur d'hydrocarbure.

_					
υ	és		21	113	
13	E3	ᆮ	a.	ши	Α.

Eau potable : Alimentation des outils de vinification et de conditionnement

Effluents type vinicoles : redirigés vers une station de traitement type évaporation forcé

Eaux vannes : traitées sur un assainissement autonome

Eaux de toiture : dirigés avec les eaux de parkings vers un bassin d'orage

Tous les réseaux seront enfouis conformément à la norme ICPE

Défense incendie :

Demande pour installation de la borne incendie le long de la route communale

Une bâche incendie d'une réserve de 120m³sera présente; voir plan page 3

Electricité:

Déplacement du transformateur EDF (privé) dans l'extension. Ce déplacement va générer un enfouissement de la ligne haute tension en périphérie du site.

Tous les réseaux basse tension seront véhiculés par des gaines technique dans l'enceinte du bâtiment.

Places de parking :

Le nombre de places de parking prévus pour horizon 2020 est de 64 places.

5. Surface précise à défricher :



Figure 5 : Surface à défricher

Source : Géoportail

	N	ombre	arbres	abattus	(ap	proximatif) :
--	---	-------	--------	---------	-----	------------	-----

Selon le rapport d'expertise forestière menée par Hubert AUDEVAL, la parcelle 404 attelant à la 403 est composée d'environ 1100 tiges d'eucalyptus par hectare. Nous pouvons donc en déduire qu'approximativement, 2200 arbres seront abattus.

Numéro de cadastre de la parcelle : B403 sections Communes d'AGHIONE

L'intégralité du rapport d'expertise forestière se trouve en annexe n°3

II. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

1. Occupation des sols

Corine Land Cover

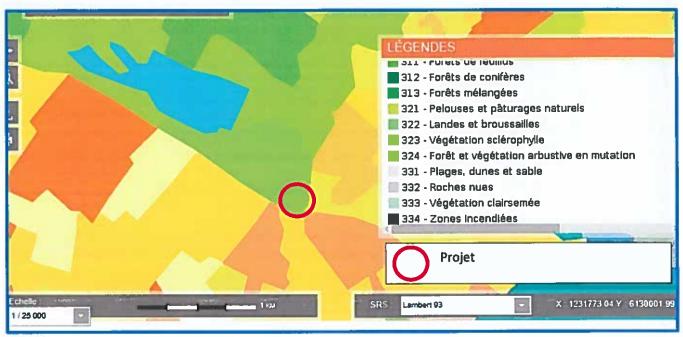


Figure 6: Carte Corine Land Cover

Grâce à la carte Corine Land Cover de 2006, nous pouvons voir que la nature de la végétation est de type sclérophylle.

Géologie

Le rapport d'étude de Tereo de 2013 nous apprend que la zone d'étude est implantée sur une formation alluviale rouge à galets (Fu). Les galets et les blocs sont enrobés dans une matrice argilo-sableuse rubérifiée.

Au niveau du pH du sol, le territoire corse se caractérise par un sol acide.

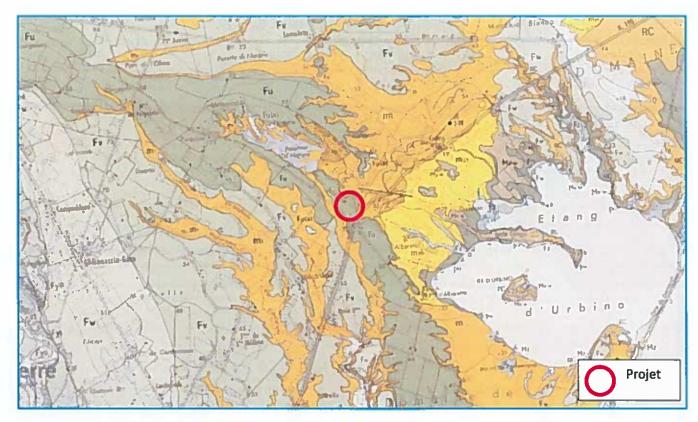


Figure 7: Carte Géologie - source Infoterre

2. Le site et ses alentours :

Réseau hydrographique:

Le ruisseau de Suartone et le ruisseau d'Arato sont susceptibles de recevoir les écoulements d'eau provenant des installations.

Ces ruisseaux appartiennent à la zone hydrographique « Côtiers du Tavignano au Fium'Orbu Y940 » et à la masse d'eau « FRER 11853 Ruisseau d'Ancatorta ».

L'installation est située à cheval sur les deux bassins versants des ruisseaux présents ci-dessus. Le cheminement des eaux à l'état initial est le suivant :

- Ruisseau de Suartone
 - → Ruisseau d'Anatorta
 - → Ruisseau de Migliareccia
 - → Ruisseau de Nieluccio
 - → Mer Tyrrhénienne
- Ruisseau d'Arato
 - → Etang d'Urbino
 - → Mer Tyrrhénienne

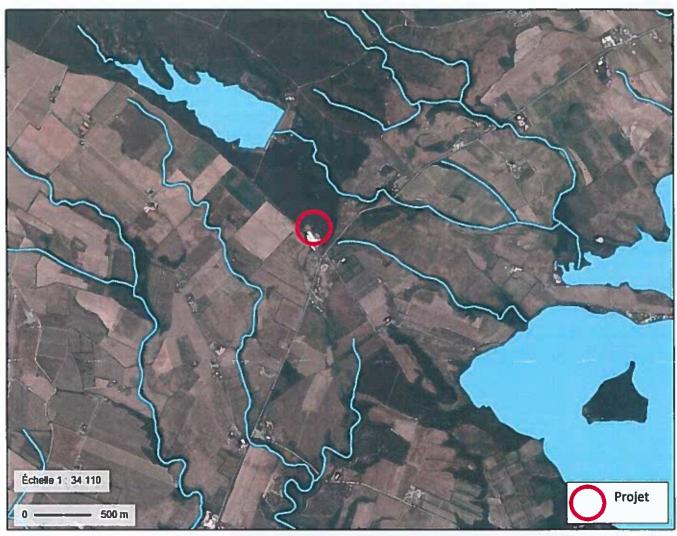


Figure 8 Réseau hydrographique présent autour du site Source : Géoportail

SAGE/SDAGE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux prévus par les articles L. 212-3 à L.212-6 :

Pas de SAGE en cours dans le bassin versant du site d'Aristone. Voir ci-dessous.



Figure 9 : SAGE de Corse

L'installation est soumise au SDAGE Bassin de Corse 2016-2021. Les mesures de celui-ci abordent les grands principes suivants :

- Orientation fondamentale 1 : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement
- Orientation fondamentale 2 : Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé
- Orientation fondamentale 3 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, humides et littoraux en respectant leur fonctionnement
- Orientation fondamentale 4 : Conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau
- Orientation fondamentale 5 : Réduire les risques d'inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Mesures et compatibilité de l'installation avec les mesures qui la concernent :

1. A55t	JRER L'EQUILIBRE QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU EN ANTICIPANT LES CONSÉQUENCES DES ÉVOLUTIONS CUMATIQUES, LE BESOINS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ÉQUIPEMENT
1.01	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
1-01	Optimiser la gestion des ouvrages existants
1-02	Disposer d'une méthode d'approche des débits minimaux biologiques
1-03	Mettre en pratique des règles de partage entre les besoins du milieu et les différents usages
1-04	Créer des ressources complémentaires ou de substitution pour assurer la distribution sur tout le territoire
	Inciter tous les acteurs à la recherche de solutions techniques et à la mise en œuvre de pratiques plus
1-05	économes en eau
	Organiser une cohérence entre la gestion quantitative en période de sécheresse et les objectifs
1-06	quantitatifs des masses d'eau
1-07	Progresser dans la connaissance des ressources en eau et des prélèvements
-	Poursuivre la définition de régimes hydrauliques fonctionnels aux points stratégiques de référence des
1-08	cours d'eau
	Poursuivre la définition de niveaux piézométriques de référence et de volumes prélevables globaux pour
1-09	les eaux souterraines
	Conforter les connaissances sur les effets prévisibles du changement climatique et ses conséquences sur
1-10	les milieux et la ressource

Un piézomètre a été creusé à l'est du site, mais il est resté sec, la nappe est donc inaccessible sur le site.

Des mesures d'économies d'eau (lavages haute pression, utilisation de mousses, système d'arrêt automatique des pompes de poussage à l'eau seront mises en place. Un projet de nettoyage en place (NEP) ou Clean in place (CIP) est à l'étude et devrait être mis en place sur le site. Ce procédé qui recycle les eaux de rinçage et de lavage permet d'optimiser la quantité d'eau de lavage et la qualité du lavage (mesure 1-05).

	2. LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS EN PENFORÇANT LA MAÎTRISE DES RISQUES POUR LA SANTI
2A	POURSUIVEE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION
	Achever l'établissement et la mise en œuvre de schémas directeurs d'assainissement qui intègrent les
2A-01	objectifs du SDAGE
2A-02	Réduire la pollution par les eaux piuviales
2A-03	Améliorer la gestion des déchets
2A-04	Améliorer le fonctionnement des ouvrages et promouvoir l'assainissement non collectif
2A-05	Lutter contre les pollutions d'origine agricole et agroalimentaire
2A-06	Réduire les rejets des sites industriels
2A-07	Assurer la veille sur les substances dange reuses
2A-08	Réduire les pollutions par les substances que concentrent les agglomérations
	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux
2A-09	pollutions
	Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux
2A-10	pollutions
2A-11	Prévenir les risques de pollution accidentelle dans les territoires vulnérables

Le site est équipé d'un réseau séparatif qui permet de réduire la pollution des eaux pluviales. Les eaux pluviales sont donc collectées indépendamment des eaux usées puis dirigées vers deux bassins de rétention qui ont pour fonction de réguler le débit rejeté tout en abattant, par décantation, une partie de la pollution liée aux matières en suspension.

Les aires de dépotages seront équipées de rétention ce qui permet de limiter les risques de pollution du milieu récepteur en cas de déversement accidentel.

3. PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX
PRÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES ET LITTORALIX
Identifier, préserver et restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides et
littoraux et des eaux souterraines
Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques
Mettre en oeuvre une politique de gestion des sédiments
Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et plans d'eau et les bois alluviaux
Engager des diagnostics visant à mieux cerner les impacts des perturbations dans le temps et dans l'espaçe
Maîtriser les impacts des nouveaux ouvrages dans le respect des objectifs environnementaux du SDAGE
Assurer la compatibilité des pratiques d'entretien des milleux aquatiques et d'extraction en lit majeur avec les objectifs environnementaux

Le projet n'est pas concerné par la présence de cours d'eau dans son emprise ou à proximité immédiate.

38	INTEGRER LA GESTION DES ESPÈCES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DANS LES POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU
	Disposer d'un état des lieux et organiser le suivi des espèces ou groupements d'espèces caractéristiques
38-01	du fonctionnement des milleux aquatiques et littoraux ainsi que des zones humides du bassin
38-02	Mettre en œuvre une gestion des espèces autochtones cohérente avec l'objectif de bon état des milieux
3B-03	Identifier et préserver des réservoirs biologiques
	Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en tenant compte
3B-04	des peuplements de référence
38-05	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes avec des moyens appropriés

Le site du projet existe depuis de nombreuses années et est en grande partie imperméabilisé. Il n'est pas concerné par la présence de cours d'eau ou de zone humide.

3C	PRÉSERVER, RESTAURER ET GÉRER LES ZONES HUMIDES	
3C-01	Définir une stratégie de préservation, de restauration et délimiter des zones humides naturelles prioritaires	
3C-02	Mobiliser les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides	
3C-03	Développer la gouvernance locale avec un accompagnement des acteurs à l'échelle régionale	
3C-04	Améliorer la connaissance au service de l'action	
IC-05	Déployer des indicateurs de suivi de l'état des zones humides	
IC-06	Mettre en réseau connaissance, information et sensibilisation	

Il n'y a pas de zone humide dans ou à proximité du projet.

3D	PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET LAGUNAIRES
30-01	Résorber les pollutions portuaires
	Favoriser la mise en oeuvre de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage
3D-02	et des filières de gestion des sédiments évolutifs et adaptés aux besoins locaux
3D-03	Gérer le trait de côte en tenant compte de sa dynamique
3D-04	Prendre en compte l'érosion côtière du littoral
	Engager des actions de préservation ou de restauration physique spécifiques aux milieux marin
30-05	et lagunaires
30-06	Organiser les usages maritimes en protégeant les secteurs fragiles
30-07	Gérer les macro-déchets du littoral
3D-08	Limiter l'introduction d'espèces non indigènes

Le projet n'est pas situé en zone littorale. Seul le rejet des eaux pluviales sont susceptibles d'avoir un impact sur les écosystèmes marins et lagunaires via le réseau hydrographique et l'étang d'Urbino.

Le projet est trop éloigné de la côte pour avoir un impact direct. Il faut simplement rappeler qu'il n'y a aucun rejet d'eau industrielle dans les eaux de surface. Les eaux pluviales seront séparées des eaux industrielles, traitées et régulées en débit avant rejet vers l'un des 2 ruisseaux qui drainent le site.

	FORTER LA GOUVERNANCE POUR ASSURER LA COHERENCE ENTRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION CONCERTÉE DE L'EAU
4-01	Développer la gestion locale et concertée
4-02	Privilégier des périmètres d'intervention opérationnels
	Cibler les objectifs des SAGE, des contrats de milieux et des autres démarches locales de gestion de
4-03	l'eau sur les priorités du SDAGE
	Rendre cohérents les projets de développement et d'aménagement du territoire avec ceux de protection
4-04	et de gestion des milieux aquatiques
4-05	Assurer une maîtrise du développement des différentes activités
4-06	intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en oeuvre des objectifs environnementaux
	Se donner des autils de progrès pour une réelle solidarité économique et optimiser les financements
4-07	publics

Le site industriel n'est pas directement concerné par la gouvernance. Cependant, ce projet d'extension de capacité est une opportunité pour améliorer la gestion des eaux et les risques de poliution (mesure 4-07).

Eau de forage :

Le site d'Aristone n'est pas équipé de forage. Quatre ouvrages captant les eaux souterraines se situent dans un rayon de 4km autour de la zone d'étude.



Figure 10 : Ouvrages présents aux alentours du site - Source Infoterre

Eau souterraine:

Dans le cadre du diagnostic de TEREO en 2013, des sondages ont été réalisés, ils allaient jusqu'à 3 mètres de profondeur et n'ont pas montré la présence de la nappe. Un sondage a été poursuivi jusqu'à une profondeur de 7,5 mètre, et aucune nappe n'a été rencontré à cette profondeur.



Company &		Coordonnée	s Lambert II	Profondeur du
Sondage	Sources auditées	X	Y	sondage (m)
S1		1 188 376	1 699 470	1
S2		1 188 370	1 699 454	1
S3		1 188 357	1 699 452	1
S4		1 188 373	1 699 393	1
S5	Implantation systematique aléatoire	1 188 406	1 699 426	1
S6	implantation systematique aleatone	1 188 468	1 699 397	1
S7		1 188 448	1 699 366	1
S8		1 188 399	1 699 299	1
S9		1 188 439	1 699 286	1
S10		1 188 457	1 699 313	1
S11	Décharge	1 188 332	1 699 445	2
S12	Décharge	1 188 351	1 699 469	1,5
S13	Station d'éputation	1 188 476	1 699 369	3
PZ4	Recherche d'eau	1 188 469	1 699 246	7,5

Figure 12: Tableau relevé plezo

Les ouvrages les plus proches du site montrent que la nappe est présente à plus de 10 mètres de profondeur. Le sondage piézométrique réalisé sur le site concorde avec ces données, la nappe n'ayant pas été contactée à 7,5 mètres.

Par ailleurs, les sondages TEREO, ainsi que quelques sondages pédologiques réalisés sur le site montrent une couverture essentiellement argileuse formant un barrage à l'accès d'une nappe éventuelle.

3. Topographie du site

D'après la topographie, le site d'Aristone est situé à cheval sur trois bassins versants :

- Celui du ruisseau de Suratone
- Celui du ruisseau d'Arato
- Et celui du ruisseau de Pidochina (hors installation)

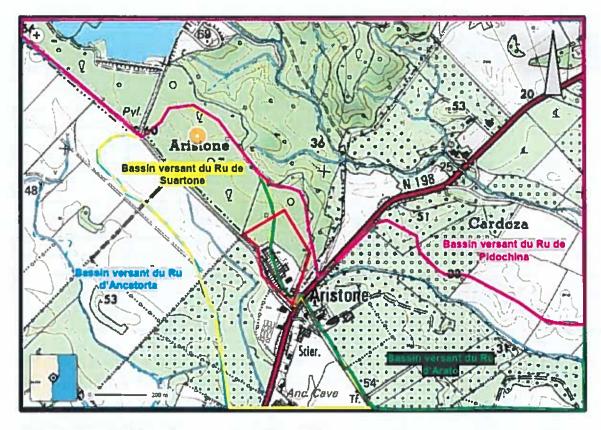


Figure 13 : Bassins versants du site

Source : Géorisques

Etant donné la topographie du terrain et les écoulements superficiels, le bassin versant intercepté par le site est très limité. Nous pouvons considérer qu'il est quasiment nul. En effet, les eaux provenant des parties Nord et Ouest sont collectés dans deux talwegs situés en limite de site et rejoignent respectivement les ruisseaux de Suartone et Arato via des 2 bassins d'orages permettant de réguler le rejet.

4. Climat

Afin de connaître le climat du site, nous pouvons nous baser sur les données climatiques de Météo France, provenant de la station de Solenzara

DONNEES CLIMATIQUES DE LA STATION DE SOLENZARA



Figure 14 : Relevé Météo France Diagramme température et précipitations

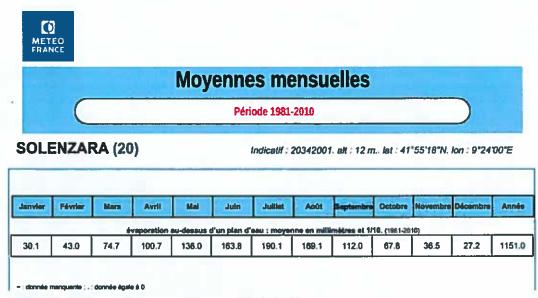


Figure 15 : Mayenne mensuelle d'évaporation - Source : Météa France

5. Evaluation environnementales Natura 2000

D'après le site Géorisques, la commune d'Aghione est concernée par plusieurs zones d'intérêt écologique : des sites Natura 2000 et un Parc Naturel Régional :

- ZNIEFF de type 1, Boisements et brousse littorale de Casabianda
- ZNIEFF de type 1, Défilé des Strette et de l'Inzecca
- ZNIEFF de type 1, Basse vallée du Tavignano
- Zone d'importance pour la préservation des oiseaux
- Site Natura 2000 Directive Oiseau: Urbino
- Site Natura 2000 Directive Habitat-Faune-Flore : Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littoral de Pinia
- Site Natura 2000 Directive Habitat-Faune-Flore : Grand herbier de la côte orientale
- Parc Naturel Régional Corse

Le site d'Aristone n'est situé dans aucune de ces zones.

En revanche, il est en connexion via le réseau hydrographique (Ruisseau d'Arato) avec l'étang d'Urbino et donc proche des sites Natura 2000 du Marais del Sale et du Grand Herbier.

La distance entre le site d'Aristone et les sites Natura 2000 est de 1,62 km pour le point le plus proche.

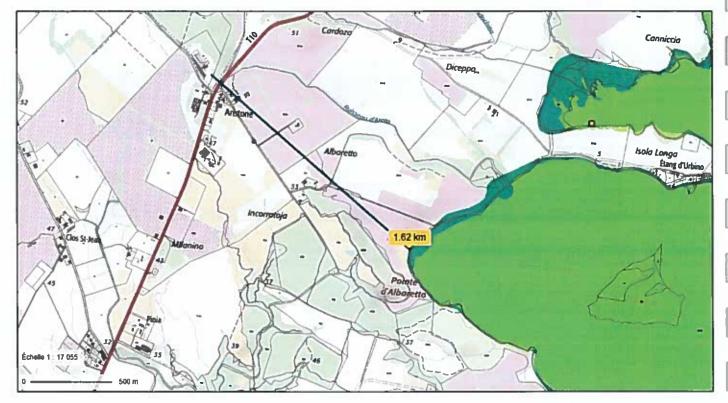


Figure 16 Site et les zones Natura 2000

Source : Géoportail

Evaluation environnementale simplifiée de 2013 présent en annexe n°1

Evaluation environnementale simplifiée de 2017, source Voisin Consultant :

5.9 Incidence Natura 2000

L'installation est située hors zone Natura 2000. Toutefois, elle serait susceptible d'avoir des incidences sur deux sites Natura 2000 au titre de la directive Habitat, dits « Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » (n°FR940058), situé à environ 3 km, et « Grand herbier de la côte orientale » (n°FR940201), situé à environ 5 km.

Le site de l'installation est en partie anthropisé, avec des bâtiments et des zones de parkings et des voies de circulation. En partie Nord du site, on trouve une forêt d'Eucalyptus.



Figure 33 : Boisement d'Eucalyptus sur le site

5.9.1 FAUNE ET FLORE

Sur le site et ses alentours, on trouve une forêt d'Eucalyptus et de la flore de zone rudérale. Il ne s'agit pas d'habitats protégés ou d'intérêt, ils ne sont pas listés dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 présents en aval.

Ces habitats ne sont de plus pas susceptibles d'accueillir les espèces du document d'objectifs du site Natura 2000 Urbino (n°FR9410098), au titre de la Directive Oiseaux. En effet, les oiseaux listés sont des espèces utilisant les milieux aquatiques, les dunes, les landes ou la garrigue pour se nourrir, s'abriter et se reproduire. La forêt d'Eucalyptus n'est donc pas un milieu qui leur est favorable.

Ces habitats peuvent accueillir diverses espèces d'orthoptères, lépidoptères, oiseaux, etc. Aucune espèce listée dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 Habitat-Faune-Flore n'a été observée sur le site.

Cabinet VOISIN CONSULTANTS – DAX
Janvier 2017 Page 83

5.9.2 INCIDENCE

Le site ne comporte pas d'habitats protégés listés par les DOCOBS.

Les habitats présents ne sont pas susceptibles d'accueillir les espèces listées dans les DOCOBS. Le site n'a donc pas d'incidence directe sur les espèces des sites Natura 2000.

Une connexion hydraulique existe entre le Ruisseau d'Arato et les sites Natura 2000 côtiers. Les mesures qui seront prises pour améliorer la gestion des eaux pluviales permettront d'aider à préserver la qualité de l'eau des sites protégés.

Le site d'Aristone n'a donc pas d'incidence directe sur les habitats et espèces listés dans les DOCOBS.

Extraits des DOCOBS présentés en pages suivantes (source : INPN).

Figure 34 : Extrait du DOCOB FR9410098 (Directive Oiseaux)
3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

	1										
		Glob.	an l	ca Ca	ca	æ					
on du site	Alaic	lsot.	∢	٧	4	٧					
Évaluation du site		Cons.	ch.	ď	В	ш				ı	
	AlBicip	Pop.	U	U	٥	ű	٥	٥	٥	۵	۵
	Qualité	données									
site	Cat.	CIRIVIP	Q.	۵	Q.	<u>-</u>	۵.	۵	۵	D.	O.
Population présente sur le site	\$41-10	5		L.	-		a		35		-
ulation pré-	Talile	Max	1400	6.3	×	12	rs	14	150	150	ri
Pop	£	Min	1000	0	16	0	o	a	무	20	0
		addi	3	٠	*	*		*		u	*
Espèce		Nom scientifique	Phelacrocoar carbo	Indersthe minder	Egrette gerzette	Egentita silia	Ardes purpure	Phoenicophatu niber	Anas penelos.	Anne averacióne	Circus ectudiosas
		Code	A017	Adzz	A020	A027	A029	A035	AGED	AGES	A 0.8 t
		Groupe	m	æ	æ	æ	ah	æ	æ	æ	ı.

Figure 17 Extrait DOCOB - Source : Voisin Consultant - 1

n i	ADE1	Giros envainceus	-	, ,	24	a	a.	۵		
~	ADGA	Pandion halfactus	*	" •	2	2	۵	۵		
ď.	A132	Beautivitie everality	2	۰	-		۵	۵		
er en	A176	Lanz melanossobaku	3	٥	8ï		a.	٥		
ti)	4101	Stema sandvisensig	3	"	ü	2	۵	۵		
∢ tn	A224	Caprimulous europeeus	-			6 <u>2</u> 0-51	а.	۵		
cn cn	A243	Calandralia brachydach/le	_			-	a.	0		
ID.	A248	Luft/fe arborne	_			+	D.	О		
ıΩ	4265	Anthus comeants	-			(1)	a.	D		
4 m	A203	Acrosechaba melanoposos	3		ō.	1	a.	٥		
co.	A203	Acrosechatus metanopososi	-	m	m	۵	۵	٥		
ιn Ψ	A302	Sylvis undate	-			+	۵	a		
∢ co	A339	Lunius sofurio	-			+##	a.	0		
⊀ m	A362	Phelecrocent aristotein desmarssii	3	O.	r's	1	Р	Q		

Figure 18: Extrait DOCOB - Source: Voisin Consultant - 2

· Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Inventabrés, M = Mammiéres, P = Plantes, R = Reptiles.

Type : p = espèce résidents (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = tivernage (migratrice).

Unité : « indiridus, p. couples , adubes matures, area « Superficie en m.2, bfemales » Femelles reproductinces, cmates » Mâles chames, fotories » Colonies » Tiges fiorales a grids Ix 1 » Grife 1x 10 km., grids fat a grids a figes fiorales » Cantes a Cantes rocheuses, superficie a cantes a cantes rocheuses, subacuts a males a Males, shoots a Pourses, stands a Cantes rocheuses, subacuts a Sub-aduttes, trees = Nombre de trancs, tufts = Touffes.

Qualité des données :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple). M =«Moyerane» (données partielles + extrapolations, par exemple). P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple). DD Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare. Pi espèce présente,

■ Données ensuthsantes.

Population : A = 100 ≥ p > 15 % : B = 15 ≥ p > 2 % : C = 2 ≥ p > 0 % : D = Non significative Conservation : A ≈ excellentex : B ≈ «Bonne» : C ≈ «Moyenne Induste» .

Isolement : A = population (presque) isolèè : B = population non isolèé. mais en margé de son are de répartition ; C = population non isolèé dans son are de répartition élargie.

Evaluation globale | A = «Excellents» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types Chabitats inscrits à l'annexe l	100					Évaluatio	Évaluation du site	
		Superficie		1	AlBiciD		AIBIC	
Code	¥	(% de correcture)	[acumpas]	données	Représent -stivité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
1110 . The second state of balance and second states of second states and second states are second		9908,17 LP CZ)			S	υ	4	8
1120 Интелна предостава (Расприята всеменания	×	22831,87 rs ts			٧	A	υ	B
Appett bouwer ou antheir é tranée à tranée basse		D 8			υ	ပ	80	ပ

Forms prontaire de malidat

Oualité des données : G ≈ «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple). M = «Moyenne» (données patriapolations, par exemple). P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple). P = «Bonne» (C ≈ «Significative» (D = «Présence non significative».

Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 % (B = 15 ≥ p > 2 % (C = 2 ≥ p > 0 %

Conservation : A = «Excellente» (B = «Bonne» (C = «Moyenne / rédutte».

Evaluation globale: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation N က

Glob. ABC Evoluation du site Foot Ö Come. Ö 충 Ü **Quelité** 8 CHRIMP 5 ۵ Population présente sur le site Chite 뵻 兵 Type Non scientifique Ceretta caretta Espèce Code 2 Groupe ~

Groupe : A * Anghbrens, B * Orsanux, F * Possons, I * Invertible's, M * Mammiferes, P * Plantes, R * Reptiles

Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
Unité : l = motivous, p = couples, adults matures, area = Superfice en m2, bémales = Femelies reproductrices : chales = Máles chanteurs, colonies = Educis = Tiges florales, ginds fix 1 = Grâle 1 x 1 = Grâ

Sub-adutes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

Carégories du point de vue de l'abondence (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce présente.

Carégories du point de vue de l'abondence (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce parbelles + extrapolations, par exemple, P = «Médiocre» (esamation approximative, par exemple, DD Qualité des données : G = «Borne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple, M = «Moyenne» (données : G = «Borne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple, M = «Moyenne» (données : G = «Borne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple, M = «Moyenne» (données : G = «Borne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple, M = «Moyenne» (données : G = «Borne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple, M = «Moyenne» (données : G = «Borne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple, M = «Moyenne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple).

. 3/8

 Population: A = 100 ≥ p > 15 %; B = 15 ≥ p > 2 %; C = 2 ≥ p > 0 %; D = Non significative = Donnees insuffisantes

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Superficies Carotess Carote	Types d'habitats inscrits à l'amena i	exe !					Évokuati	Évaluation du site	
Content Code			Superficie			AIBICID		AIBIC	
Viginitary 1500	Code	¥	(% de couverture)	[nombre]	données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
Weighture a counter is Securing or a first section where the second of the counter is Securing or after a counter of the counter of t		×	6,91			ပ	S	В	O C
11 11 11 11 11 11 11 1			0,76			Q			
Courte relativistic and continuous of the solid materials and contin			0			Q			
Control index the existence are a throng section of Theorem Control index the existence are a throng section of Theorem Control index the existence of through some control index the existence of the existence			31,1			80	3	¥	8
Character produces a component of the			69,1 (20%)			8	υ	8	EL C
2,231			6,91			Q			
22.00 Contract of the case			3,32			Q			
Contract and confidence are foliation-retains Contract and contrac			22.53			O	D	8	en.
X 15,27 minute C C 32,62 minute B C C 42,63 minute C C C 16,45 minute C C C 11,33 minute 11,33 minute C C 123,88 minute A C C			6,5 8,90 %			ပ	၁	80	ន
X 42.63 B C C C C C C C C C	2250 Dunes littorales a Justicens cop	×	15,27 (2,21 %)			ט	۵	υ	8
X 42.63 C C C C C C C C C C C C C C C	2260 Dunes a vegiciation soleinalistylle des Cath Lavendalchilla		32,62 /4.73 %)			89	U	80	ED.
16.45 C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	2270 Duned levec forlict is Private private private privates	×	42,63			υ	S	ပ	ECI
29.99 B C C C C C C C C C C C C C C C C C C	92 <u>A0</u> Fortis-gainne à Safa alta et Populue alba		16,45 (2.39 %)			υ	U	υ	υ
11,33 (1 tet %) (27,5) (A.24) %) (A.24) %) (A.24) %) (A.25) %% (A.25) %% (A.25) % (Salving et fluurité, mayang méndonaux filmem Farmenceine et Seoumegon brodonse!		29,99			В	ບ	8	æ
27.5 C C C C C 223.88 A C C	9330 Forfits à Ouema auber		11,33			ပ	Ç	6	9
223,88 A C	9340 Forèm à Cuercus fes et Cuercus /mhradiches		27,5 (2.99 %)			ပ	သ	ပ	U
	Services méchans de para mécapas en production de superior encientes		223,88			⋖	Ų	ပ	ပ

Qualifié des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple). M = «Médiocre» (estimative, par exemple).
 Représentativité : A = «Excellente» : B = 15 ½ p > 2 % : C = 2 ½ p > 0 %.
 Superficie relative : A = 100 ½ p > 15 % : B = 15 ½ p > 2 % : C = 2 ½ p > 0 %.
 Conservation : A = «Excellente» : B = «Bonne» ; C = «Moyerne frédute».
 Evaluation globale : A = «Excellente» : B = «Bonne» ; C = «Sognificative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

	Population présente sur le site	Tella
Confes	Max	Max
		d
닏		d
		р
		d
\vdash	10	01
<u> </u>	10	pt 10
	280 280	
إسسا		d
		a

Groupe : A = Amphibiers, B = Oiseaux, F = Possons, I = Invertébrés, M = Mammières, P = Plantes, R = Repbles,

Турю : p = взръ̀сю residente (sédentaxe), r = reproduction (mgratrice), c = concentration (mgratrice), w = hevernage (migratrice)

Unité; i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m.2. Érémales = Fernelles reproductrices, cmales = Mâles chamteurs, colonies adults = Cavifés and a superficie en m.2. Érémales = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavifés rocheuses, subodults = Sub-adults = Nombre de troices, tutis = Touffes.
 Catégories du point de vise de l'abondance (Cat.); C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce présente.
 Catégories du point de vise de l'abondance (Cat.); C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce présente.
 Qualifié des données; G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple). P = «Médiocre» (estmation approximative, par exemple). D

= Donnees insuffisantes

• Population : A = $100 \pm p > 15 \%$ | B = $15 \pm p > 2 \%$ | C = $2 \pm p > 0 \%$; D = Non significative. Conservation : A = «Excellente» ; B = «Borne» ; C = «Moyerne / rédute».

Isolement: A = population (presque) isolée : B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non solée dans son aire de répartition élargie.
 Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Zones d'importances pour la protection des oiseaux :



Figure 22 : Zone d'importances Oiseaux

Source : Géoportail

III. Le milieu naturel et la biodiversité

1. Recensement de la tortue d'Hermann Testudo hermanni

Résultats du recensement :

« Au cours des 3 prospections, seul un individu de tortue d'Hermann a été observé au sein de la parcelle d'étude. Il s'agit d'un vieil adulte mâle »

L'intégralité de l'étude se trouve en annexe 2

2. Situation faune et flore:

Descriptif:

La zone à défricher est composée d'eucalytus et de flore de zone rudérale/maquis type sclérophylle. Il ne s'agit pas d'habitats protégés ou d'intérêts et ne sont pas listés dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 présents en aval.

Ces habitats ne sont pas susceptibles d'accueillir les espèces du document d'objectifs du site Natura 2000 Urbino, au titre de la Directive Oiseaux. En effet, les oiseaux listés sont des espèces utilisant les milieux aquatiques, les dunes, les landes ou la garrigue pour se nourrir, s'abriter ou se reproduire. La forêt d'eucalyptus n'est donc pas un milieu qui leur est favorable.

Aucune espèce listée dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 Habitat-Faune-Flore n'a été observée sur le site.

Localisation des forêts publiques

Localisation des forêts publiques domaniales et non domaniales (communales, sectionales, départementales et d'établissements publics) gérées par l'Office national des forêts (ONF).



Figure 23: Localisation des forêts publiques

Source : Géoportail

Nous voyons que le projet ne fait pas parti de la forêt publique.

Végétation du site à défricher :

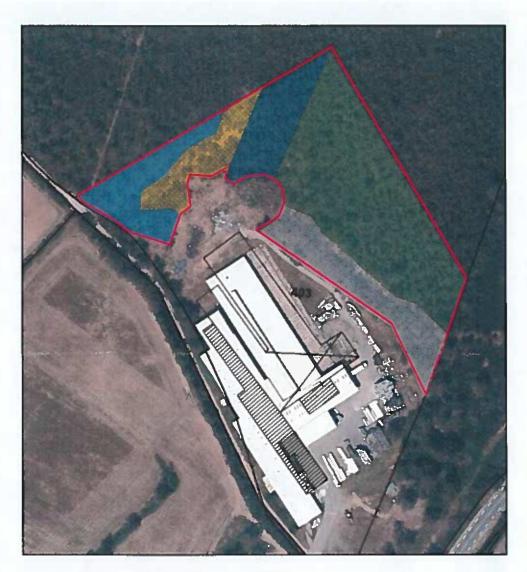


Figure 24: Végétation du site

Source : Géoportail



Figure 25 : Photo aérienne du secteur à défricher

Photo : P.Graziani

Zone jaune :

- Zone peu dense
- Présence de nombreux chemins



Figure 26 Photo terrain L.H

Espèces abondantes :

- Eucalyptus (l'Ocalitu) voir point Eucalyptus page 47

- Ciste à feuille de sauge Cistus salviifolius (espèce commune au maquis bas)

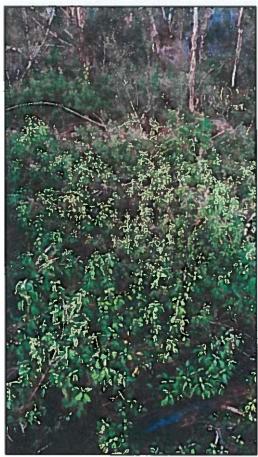


Figure 28 Photo terrain L.H



Figure 27 Photo terrain L.H

- Ciste porte-laudanum Cistus ladaniferus (espèce commune au maquis bas)



Figure 29 Photo terrain L.H



Figure 30 Photo terrain L.H

Zone bleu claire:

- Végétation plus dense, strate arbustive basse



Figure 31 Photo terrain L.H

Espèces présentes :

- Eucalyptus (l'Ocalitu) voir point Eucalyptus page 47
- Ciste à feuille de sauge Cistus salviifolius
- Ciste porte-laudanum Cistus ladaniferus
- Ronce commune Rubus fruticosus

Zone bleu foncée :



Figure 32 Photo terrain L.H

- Zone de plus en plus dense plus on se dirige vers le nord

Espèces présentes :

- Eucalyptus (l'Ocalitu) voir point Eucalyptus page 47
- Ciste à feuille de sauge Cistus salviifolius
- Ciste porte-laudanum Cistus ladaniferus



Figure 34 Photo terrain L.H

- Quelques chênes verts Quercus ilex



Figure 33 Photo terrain L.H

Végétation retrouvée sur le sol sur les chemins : herbes et mousses



Figure 36 Photo terrain L.H



Figure 35 Photo terrain L.H

- Quelques arbousiers Arbutus unedo







Figure 37 Photo terrain L.H

- Quelques lentisques Pistacia lumbiscus



Figure 39 Photo terrain L.H



Figure 40 Photo terrain L.H

Zone verte:

- Zone dense strate arbustive basse (Cistes majoritaires sur 1m30 puis eucalyptus)



Figure 41 Photo terrain L.H.

Espèces présentes :

- Eucalyptus (l'Ocalitu) voir point Eucalyptus page 47
- Ciste à feuille de sauge Cistus salviifolius
- Ciste porte-laudanum Cistus ladaniferus
- Quelques chênes verts Quercus ilex
- Quelques arbousiers Arbutus unedo
- Quelques lentisques Pistacia lumbiscus



Figure 42 Photo terrain L.H

- Bruyère Erica arborea

Zone grise:

- Talus de 1 à 2m de hauteur



Figure 44 Photo terrain L.H

Figure 43 Photo terrain L.H

Espèces présentes :

- Eucalyptus (l'Ocalitu) voir point Eucalyptus page 47
- Ciste à feuille de sauge Cistus salviifolius
- Ciste porte-laudanum Cistus ladaniferus
- Salsepareille Smilax aspera



Figure 45 Photo terrain L.H

Point	eucalyptus	•
--------------	------------	---

Selon le rapport d'expertise SELARL CORSEEXPERTISES Hubert Audeval Expert Forestier Agréé pour la parcelle 404, adjacente à la 403 :

« Le peuplement présent est un taillis d'eucalyptus, issu des campagnes de plantations IFN des années 1960-1970 et, à priori, régulièrement exploité (à minima une fois).

La parcelle a fait l'objet d'un incendie en 2007 (source Prométhée, base de données officielle pour les incendies de forêts dans la zone méditerranéenne française).

La dynamique du peuplement est faible.

Les caractéristiques dendrométriques sont les suivantes :

Densité: environ 1100 tiges/ha

Diamètre : 75% des tiges présentent un diamètre moyen inférieur à 10cm.

Diamètre : 20% des tiges présentent un diamètre moyen entre à 10cm et 20cm.

Diamètre : 5% des tiges présentent un diamètre moyen supérieur à 20cm. »

L'intégralité du rapport est présente en annexe n°3

3. Mesures misent en places pour éviter/réduire ou compenser les impacts sur la faune et la flore

Au niveau des impacts sur la flore, ceux-ci seront directs et irréversibles (abatage des arbres et reconversion des sols).

Cependant il est à noter que la zone de défrichage se situe au milieu de la forêt publique de Vezzani (sans en faire partie). Ainsi, lors de la destruction de niches écologiques par les travaux, les êtres vivants pourront se déplacer dans cette forêt adjacente.

Un projet de reboisement est envisagé par la coopérative. En effet le projet serait de réaliser une plantation de 800 plants de chênes lièges sur environs 2 hectares de terrain possédés par la cave afin de récupérer le liège pour nos bouchons de bouteille.

Un autre projet de compensation serait de réaliser des travaux sylvicoles en partenariat avec l'ONF à la forêt de Vezzani attelant à notre projet.

Ces mesures seront réalisées en accord avec la DDTM.

Afin de réduire les impacts secondaires des véhicules lors du défrichage (fuite d'huile, fuite gazole, etc.), une place sur un enrobé avec mise à disposition de sable pour absorption d'hydrocarbure sera fournie au prestataire pour stockage de leurs véhicules lors des travaux. Voir figure ci-dessous.



Figure 46:Zone stationnement engins de chantier

Il est prévu qu'après le défrichement, une partie de la zone défrichée sur la partie nord du site retrouve son aspect naturel, plan page 3. Cette zone, qui sera complétement re-végétalisé correspond à une surface d'environ 3000 m². Les essences choisies pour la re-végétalisation seront de souches typiquement méditerranéennes (Lentisque, arbousier, chêne vert etc.) afin de garder l'identité du site. Ce projet est prévu mais, dans l'état actuel des choses, seul le dimensionnement de la zone est réalisé. Le projet verra le jour courant de l'année 2020.

IV	. Phase chantier et insertion paysagère
1.	Durée des travaux de défrichement
	avaux de défrichements seront réalisés par l'entreprise Corse Bois Energie
Durée	des travaux : 1 mois environs
2.	Modalité des travaux de défrichement
-	Abattage des arbres à l'aide d'une pelle 20 t équipée d'un sécateur hydraulique
-	Débardage des arbres à l'aide d'un débardeur 13t
-	Broyage sur place à l'aide d'un broyeur à couteaux de 25 tonnes dans des containers
-	Evacuation des containers de copeaux par camion
-	Pesé des containers au centre de production
Zone	de stationnement des engins de défrichements :



Figure 47: Zone stationnement engins de défrichements

3. Insertion paysagère du projet

Aménagements prévus sur le terrain :

Les contraintes d'exploitation nécessitant l'évolution des véhicules lourds, le terrain sera nivelé dans les parties Nord et Ouest des futures extensions.

Des terrassements complémentaires seront nécessaires pour façonner les bassins d'orages.

Organisation et implantation des volumes :

Le bâtiment existant est très hétéroclite dans volumétrie et ses matériaux.

Le volume des bureaux en maçonnerie traditionnelle enduite, ne subira aucune transformation. Les volumes en structure et bardage métal existants ne seront transformés qu'à l'intérieur, leur volumétrie évoluera peu mais une partie du hangar existant sera démolie dans la partie centrale.

Dans la partie Nord-Ouest du bâtiment, les nouveaux volumes seront plus hauts pour abriter d'importantes cuves et différents outillages destinés à la vinification.

A l'Ouest en bordure de la voie de service, des ombrières seront implantées pour servir de support de panneaux photovoltaïques et d'abris pour les véhicules et le matériel.

Afin d'apporter de l'harmonie à cet ensemble qui doit répondre à des contraintes fonctionnelles strictes, il est nécessaire d'améliorer la perception que l'on peut avoir depuis la route et l'accès. Pour ce faire, une résille

sera disposée verticalement le long de la façade EST et créera à la fois un lien et un masque léger entre ces différents volumes.

Matériaux et couleurs de constructions :

En dehors du volume bureaux, réalisé en maçonnerie enduite blanche, les autres volumes existants sont métalliques où domine la couleur verte et accessoirement le gris. Ces mêmes couleurs seront conservées pour les nouveaux bâtiments. La résille métal sera réalisée dans une déclinaison de gris ou la résille métal et bois naturel apportera une touche de modernité et donnera davantage de sérénité à cet ensemble. Les toitures anciennes et futures seront recouvertes majoritairement de panneaux photovoltaïques.

Traitement des espaces libres :

L'activité de ce bâtiment nécessite des aires d'évolution importantes destinées à des véhicules lourds. Ces espaces, principalement à l'Est et à l'Ouest du bâtiment seront revêtus de bitume. Cependant, pour améliorer la perception générale une part non négligeable de ces surfaces sera réservée à la végétalisation. Au niveau de l'entrée principale, les aires imperméabilisées actuelles seront modifiées pour permettre la plantation d'arbres d'ombrage ou décoratifs. Des terre-pleins seront végétalisés au pied des bâtiments existants façade Est. A proximité de l'entrée et entre celle-ci et la route territoriale, une vigne à but décoratif et pédagogique sera plantée. Le long de la route intercommunale Sud, les arbres existants seront préservés et complétés par des arbres écrans destinés à masquer le linéaire de façade du bâtiment existant. Côté Ouest et Nord, les plantations se feront sous forme de bosquets destinés à prolonger le tissu végétal actuel à l'intérieur de l'emprise foncière.

Les végétaux plantés seront majoritairement choisis parmi les essences méditerranéennes:

- Ombrage: micocouliers, mûriers platanes.

- Décor: olivier, chênes verts.

- Arbustes: arbousiers, lentisques, lauriers roses.

Les bassins de rétention rendus nécessaires par l'imperméabilisation des surfaces, seront réalisés à l'Est et à l'Ouest. Leur volume de 900 m3 environ devra être réalisé avec des pentes relativement douces pour être facilement entretenus. Leur surface sera végétalisée à l'aide de plantes acceptant la présence d'eau et notamment jonc à fleur, roseaux nains, aulnes et saules.

Aménagement des accès et aires de stationnement :

Deux accès seront prévus pour le bâtiment.

Le premier sensiblement à l'emplacement de l'accès actuel permettra l'accès des véhicules légers du personnel administratif et technique et servira très accessoirement pour la sortie des véhicules lourds.

Le second, plus à l'Ouest sera destiné principalement aux véhicules de livraison ou d'expédition, mais également aux tracteurs et remorques pendant les vendanges. Il servira également aux véhicules du personnel technique. L'augmentation du trafic sur la voie intercommunale nécessitera un élargissement de celle-ci entre les deux accès et jusqu'à la route territoriale. En concertation avec la CTC, le carrefour existant devra être modifié pour y apporter la sécurité nécessaire. Une voie d'entrée et une voie de sortie le long du bord Ouest de la route et ce sur un linéaire suffisamment important.

Insertion paysagère à l'entrée du site :



Figure 48 : Vue 3D végétalisation entrée du site

Vue 3D des structures suite au défrichement/terrassement :



Figure 49: Vue 3D végétalisation et nouveaux bâtiments horizon 2020

Clôture :

Clôture actuelle:

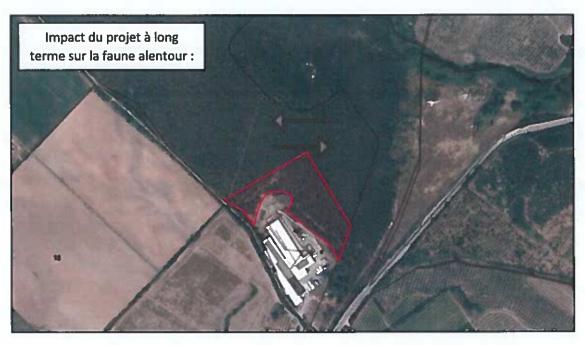


Clôture prévu fin de projet :



Le type de clôture sera la même que celle implantée aujourd'hui. Laisser un passage pour la petite faune est déconseillé à cause des normes de qualité imposée par la loi : IFS 4.13

Impacts de la clôture sur la Faune :



Même si la clôture empêche le passage même pour la petite faune, un corridor biologique n'est pas nécessaire à l'intérieur du projet. Celui-ci n'occasionne pas l'impossibilité pour la faune de remonter sur la partie Ouest de la forêt.

V. Conclusion

A long terme, le projet a pour but de délocaliser nos chais de vinification, l'intégralité de nos cuves, notre conditionnement et notre système de traitement des effluents sur le site d'Aristone. Le site se verra, au fur et à mesure des années, remplacer le site de Samuletto et devenir indépendant. Cela pour des raisons économiques, mais aussi environnementales.

Ce projet permet l'implantation de bassins d'orages et surtout d'un bassin d'évaporation forcé, ce qui permet de n'avoir aucun rejet dans le milieu naturel de nos effluents vinicoles malgré l'accroissement de notre activité.

Ces nouvelles structures, permettant le conditionnement d'une quantité de vin aujourd'hui conditionnée sur le site de Samuletto, et le fait de n'avoir plus à transporter nos effluents d'un site à l'autre, permettra une baisse notable de notre bilan carbonne.

Annexes:

Annexe 1



FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA2000



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention :** si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonné	es du porteur de projet :
Nom	(personne morale ou physique) :LES VIGNERONS D'AGHIONE
	mune et département) :AGHIONE HAUTE CORSEsse : Lieu-dit Samuletto 20270 AGHIONE
•	ohone:04 95 56 60 20 Fax:04 95 56 61 27
Nom	du projet : ICPE Préparation et conditionnement de vin lieu dit



Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Projet décrit en détail dans la déclaration ICPE :

Changement de destination de locaux existants, création de circulation et de zones de chargement déchargement. Création d'une station de traitement des eaux

b. Localisation et cartographie

□ < 100 m²

□ 100 à 1 000 m²

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Plans généraux, détails et descriptif projet dans la déclaration ICPE :

rians generaux, details et descriptif projet dans la declaration fort.
Le projet est situé :
Nom de la commune : AGHIONE N° Département :20Haute Corse. Lieu-dit : ARISTONE
En site(s) Natura 2000
Hors site(s) Natura 2000 □ A quelle distance ? A 1650 mètres du site Etangs d'Urbino Dir Oiseaux. n° de site(s) : (FR9410098) A 2990 mètres du site Marais del Sale, zones humides périfériques et forêt litorale de Pinia Dir Habitats n° de site(s) : (FR9400580) A 5100 mètres du site Grand herbier de la côte orientale Dir Habitats n° de site(s) : (FR94002014)
c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention
Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :46 000 (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

□ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

 \Box > 10 000 m² (> 1 ha)



- Longueur (si linéaire impacté): (m	.)
- Emprises en phase chantier : (m.)	
- Aménagement(s) connexe(s) :	
Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervé (exemple : voiries et réseaux divers, parking, succinctement ces aménagements. Pour les manifestations, interventions : infrastructe logistique, nombre de personnes attendues.	zone de stockage, etc.). Si oui, decrire
Voirie de circulation autour des bâtiment les eaux pluviales vers le ruisseau de industrielles du site avec station de traite Rejet des eaux traitées dans le ruisseau de	Suartone. Réseau drainant les eaux ement des eaux et bassin de stockage.
Les modalités sont décrites dans le dossie	r de déclaration ICPE.
d. Durée prévisible et période el manifestation ou de l'intervel	nvisagée des travaux, de la ntion :
- Projet, manifestation : X□ diurne	
□ nocturne	
	anis)
- Durée précise si connue : (jours, m Ou durée approximative en cochant la case cor	respondante :
□ < 1 mois	🛘 1 an à 5 ans
X□ 1 mois à 1 an	□ > 5 ans
- Période précise si connue :(de Ou période approximative en cochant la(les) ca	tel mois à tel mois) ase(s) correspondante :
□ Printemps	☐ Automne
□ Eté	□ Hiver
- Fréquence :	
□ chaque année	
□ chaque mois	
□ autre (préciser) :	
Travaux en 2014 installation d'embouteillage	à fonctionnement continu ensuite



e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Rejet d'eaux pluviales identique à la situation actuelle (pas de nouveaux bâtiments), mais dérivés plutôt vers le ruisseau de Suartone. Rejets d'eau de procédé après stockage et traitement vers le ruisseau de Suartone.

f. Budget	
Préciser le coût prévisionnel global du p	rojet.
Coût global du projet : ou coût approximatif (cocher la case	
□ < 5 000 €	□ de 20 000 € à 100 000 €
⊐ de 5 000 à 20 000 €	X□ > à 100 000 €
2 Définition de la zo	ne d'influence (concernée par le projet)
	ine a minucinee (concernee par le projec)
ncidences d'un projet sur son environi bruit, rejets dans le milieu aquatique).	la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il
Cocher les cases concernées et délimite 1/50 000ème.	r cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au
X□ Rejets dans le milieu aquatique S u	artone
☐ Pistes de chantier, circulation non	
☐ Rupture de corridors écologiques (rup	oture de continuité écologique pour les espèces) non
🗆 Poussières, vibrations non	
Pollutions possibles extinction d'inc	endie, déversement de vin ou de moût
☐ Perturbation d'une espèce en dehors	de la zone d'implantation non
☐ Bruits non, pas en dehors du site	

☐ Autres incidencesnon, bâtiments existants.....



3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS:
Le projet est situé en : non
☐ Réserve Naturelle Nationale
☐ Réserve Naturelle Régionale
□ Parc National
☐ Arrêté de protection de biotope
☐ Site classé
☐ Site inscrit
☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
☐ Parc Naturel Régional
☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
☐ Réserve de biosphère
□ Site RAMSAR
USAGES:
Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.
□ Aucun
☐ Pâturage / fauche
□ Chasse
□ Pêche
☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre)
X Agriculture
□ Sylviculture
□ Décharge sauvage
☐ Perturbations diverses (inondation, incendie)
☐ Cabanisation
☐ Construite, non naturelle :
☐ Autre (préciser l'usage) : Friches (voir carte du dossier ICPE page 21)
Commentaires : Le respect du bon état des eaux dans le ruisseau de Suartone entrainera l'absence d'impact en aval.



MILIEUX NATURELS ET ESPECES:

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une <u>cartographie</u> <u>de localisation approximative des milieux et espèces</u>.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1:	voir dossier ICPE
Photo 2 :	
moto o :	

TABLEAU MILIEUX NATURELS:

ТҮРЕ	D'HABITAT NATUREL	Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		Pas de milieu naturel sur le site artificialisé depuis des années
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		Pas de milieu naturel sur le site artificialisé depuis des années
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre:		Pas de milieu naturel sur le site artificialisé depuis des années
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre:		Pas de milieu naturel sur le site artificialisé depuis des années



Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :	Pas de milieu naturel sur le site artificialisé depuis des années
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE:

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Pas de milieu naturel sur le site artificialisé depuis des années

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés	,		
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			



4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.
Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : Pas de construction nouvelle sur un site déjà artificialisé

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) : La distance des sites et le respect du bon état du rejet dans le ruisseau de Suartone n'entrainera pas de perturbation. L'es étangs d'Urbino sont classés pour la protection des oiseaux d'eau. Ces oiseaux n'exploitent pas la zone du projet éloignée et sans ressource pour eaux.
Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation):
Pas à notre connaissance
5 Conclusion
Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.
A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque : - Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 - Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital
A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque : - Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 - Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de
A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque : - Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 - Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital
A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque : - Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 - Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ? NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande
A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque : - Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 - Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence? X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur. DUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au



Ou trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Consultez) sur le site internet de la DREAL Corse la brochure natura 2000 (jany 2010) (valable pour toutes les autres régions
- Visitez le site internet Portail Natura 2000 : http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR832.html
- > Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) : http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp





Site FR 9400580

FR9400580 - Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia Site de la directive "Habitats, faune, flore"



Situé à 2,99km du projet



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

FR9410098 - Urbino Site de la directive "Oiseaux"

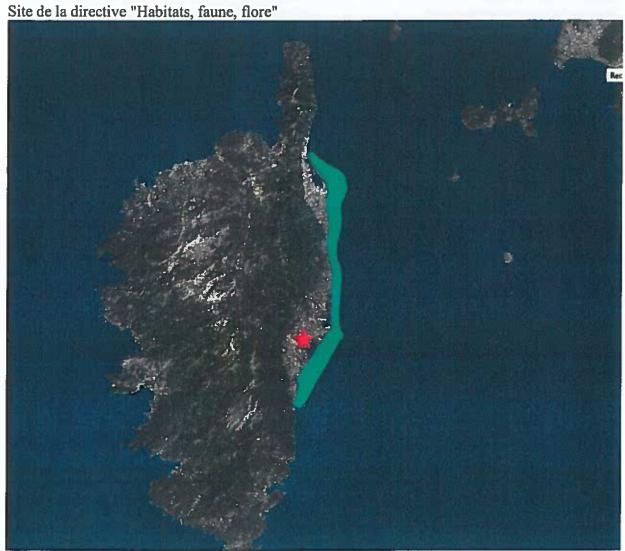


Situé à 1,65km du projet



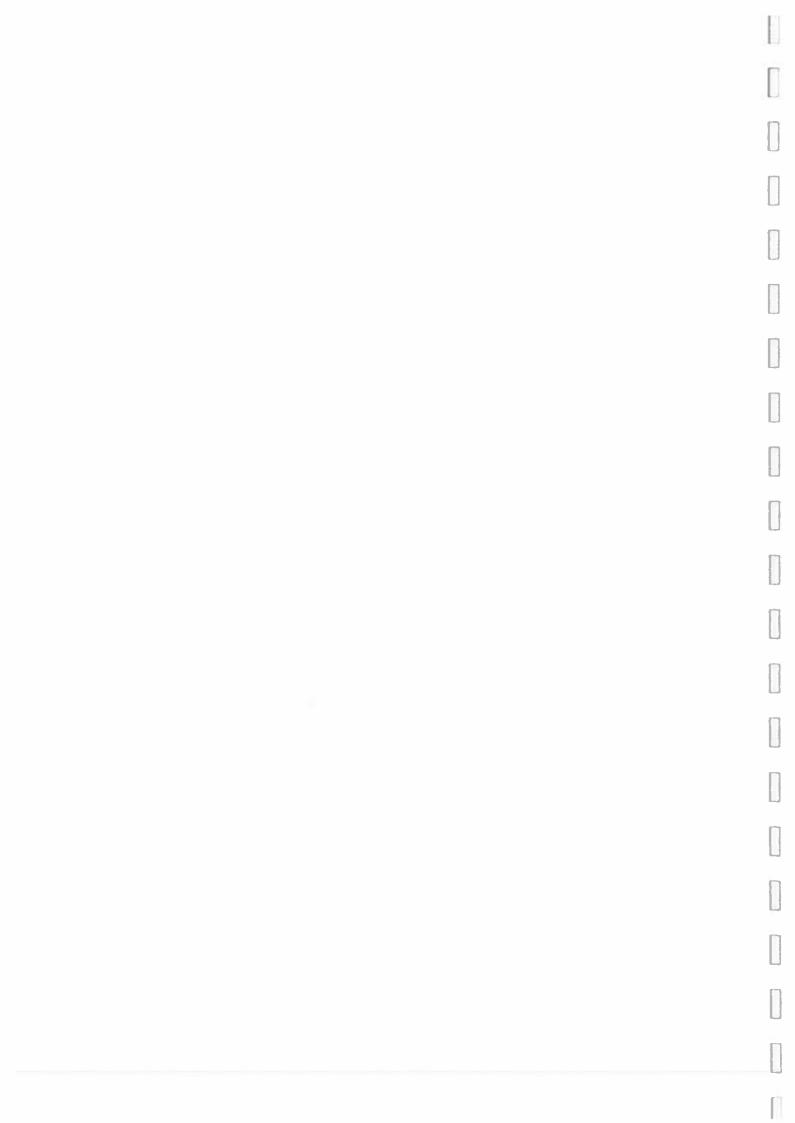
PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

FR9402014 - Grand herbier de la côte orientale



Situé à 5,1km du projet

Annexe 2



Recensement des tortues d'Hermann (Testudo hermanni) sur le terrain d'accueil d'un projet d'aménagement de la Cave coopération d'Aghione sur une superficie de 2 ha sur la commune d'Aghione (20270)



S.A.R.L. Endemys
Cabinet d'études et de conseils Environnement
& Développement local

Espace Maria Julia 20218 Ponte Leccia (France, Corse)
Tel: +33(0)617 150 478
E-mail: moneglia@endemys.com
Web: http://www.endemys.com

SARL au capital de 2000 euros R.C.S. BASTIA 513 830 919 SIRET : 513 830 919 00017 Code NAF : 7120B

Sommaire

•	Description du site à étade	J
2	Protocole de recensement des tortues d'hermman	5
3	Resultat du recensement et discussion	7
Lis	ste des figures	
Figu	ure 1. Localisation géographique de la zone d'étude (1/2)	3
Figu	ıre 2. Localisation géographique de la zone d'étude (2/2)	4

1 DESCRIPTION DU SITE D'ETUDE

La zone d'étude se situe au sein de la parcelle n°403 accueillant les locaux de la société « Les vignerons d'Aghione ». La zone d'étude se situe en bordure de l'infrastructure. La parcelle se situe en bordure de la RT10.

Au sein du site, on note la présence de milieux naturels représentées par des milieux ouverts (prairies), des milieux semi-ouverts à fermés (boisements d'eucalyptus avec présence de maquis haut).

Rappelons la présence de milieux artificialisés jouxtant la zone d'étude (présence des hangars de la société « Les vignerons d'Aghione », habitations et RT10).

cf. Figure 1. Localisation géographique de la zone d'étude (1/2), Figure 2. Localisation géographique de la zone d'étude (2/2), Figure 3. Périmètre d'étude.

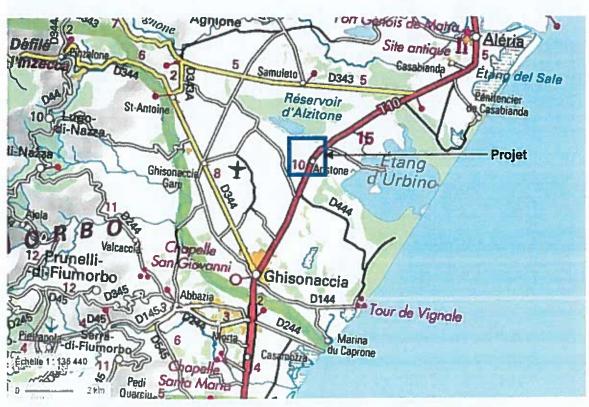


Figure 1. Localisation géographique de la zone d'étude (1/2)



Figure 2. Localisation géographique de la zone d'étude (2/2)

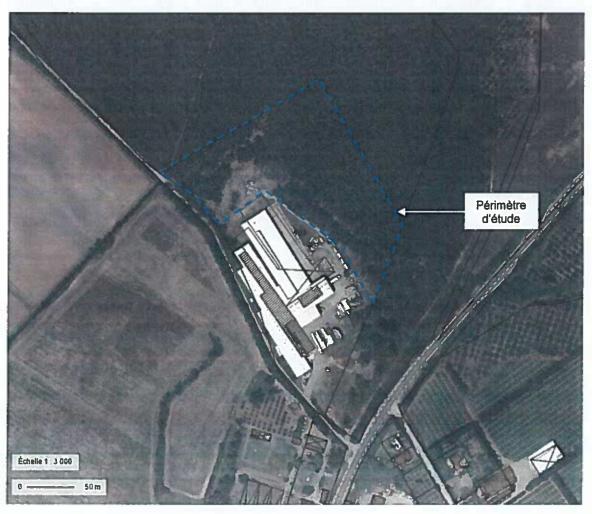


Figure 3. Périmètre d'étude

2 PROTOCOLE DE RECENSEMENT DES TORTUES D'HERMMAN

La méthodologie utilisée pour le recensement des tortues d'Hermann est celle mise en place par le laboratoire d'Écologie et Biogéographie des Vertébrés de l'Ecole Pratique des Hautes Études-Sorbonne (EPHE). Marc CHEYLAN de l'EPHE de Montpellier, en collaboration avec divers spécialistes, a mis en place ce protocole de suivi simple, robuste sur le plan statistique et parfaitement reproductible.

Il s'agit de ce protocole, reconnu et utilisé par la DREAL Corse, que nous avons mis en place, et décrit ci-dessous.

Surface à prospecter et temps de prospection :

La prospection se déroule sur un quadrat d'une superficie de 3 hectares. Sur le quadrat, ont été effectués 3 passages d'une heure par une personne (A.-M. Pastinelli, spécialiste sur la tortue d'Hermann du bureau d'études ENDEMYS).

Précautions prises pour réduire les sources de variation :

Les conditions météorologiques influent fortement sur l'activité des tortues. Il convient de ne faire les comptages que par faible nébulosité (temps ensoleillé ou faiblement nuageux), avec un vent faible de préférence inexistant, et une température conforme à l'activité des tortues (entre 20 et 35°C de température ambiante). L'encombrement végétal détermine la visibilité des tortues par l'observateur et une sous-évaluation du nombre de tortues sur le site est possible. Afin de fournir une indication sur les difficultés de découverte des animaux, nous notons la distance séparant l'observateur des tortues recensées. La vitesse de progression de l'observateur doit être lente, correspondant à une marche de type promenade, avec une attention visuelle soutenue (exploration méthodique du sol de part et d'autre dans le sens de la marche).

Nombre de tortues vues sur le site :

Sur le quadrat prospecté, nous notons le nombre de tortues différentes observées. Chaque tortue est marquée individuellement afin d'éviter les doubles comptages. Nous obtenons ainsi un nombre minimum de tortues différentes observées sur le quadrat. A l'aide d'un GPS (®GARMIN) et du logiciel SIG (®ArcView), les tortues recensées sont localisées et reportées sur une carte.

Structure démographique :

Une mesure utile pour mesurer un changement d'état (déclin ou stabilité de la population) dans le cadre d'un suivi sur le long terme, consiste à évaluer la stabilité démographique de la population. En général, les populations déclinent lorsque les recrutements (naissances) ne compensent plus les départs (mortalités). Cela se traduit par des structures démographiques déséquilibrées, pauvres en individus jeunes. La mesure de la taille des tortues suffit pour mesurer de telles évolutions (déduction d'une certaine proportion de jeunes dans la population). La mesure de la taille de la carapace (dossière) est suffisante dans le cadre de

cette étude. Le comptage des lignes de croissance cornées donne également une bonne mesure des âges, mais elle demande une certaine expérience. C'est pourquoi, il est préférable de répartir les individus en 3 classes d'âges générales (Juvénile, Jeune Adulte et Vieil Adulte) en fonction des critères physiques simples, facilement identifiables, sur la base des codes et critères d'identification. Le sexe mâle (noter M) ou femelle (F) des individus trouvés est également relevé. Pour les jeunes individus de moins de 5 ans et 11 centimètres environ, le sexe n'est pas discernable. Ces derniers sont notés en immature (Imm).

Type d'activité :

Le comportement d'un individu peut être associé à un signe de bonne santé, ou non, de luimême et indirectement par l'environnement dans lequel il évolue. Aussi, il est noté au cours de la prospection le type d'activité de l'individu au moment de sa découverte.

Traces de blessures :

Les traces de blessures sur les tortues sont souvent liées à un usage humain du site (chiens, machines agricoles, feu...). Elles sont le reflet d'un impact sur la population de tortues, pouvant sur du plus ou moins long terme, aboutir à sa raréfaction, voire sa disparition.

Nature du biotope :

Nous notons le type de biotope de l'endroit où a été contacté un individu. Une attention particulière est également portée à l'usage humain du terrain. Ce qui permet d'évaluer la sensibilité anthropique du site sur la population de tortue d'Hermann.

Calendrier des relevés de terrain :

Les trois prospections de terrain se sont déroulées les 19, 28 avril et 5 mai 2017.

3 RESULTAT DU RECENSEMENT ET DISCUSSION

Au cours des 3 prospections, seul un individu de tortue d'Hermann a été observé au sein de la parcelle d'étude. Il s'agit d'un vieil adulte mâle. cf. Figure 4. Localisation de l'observation d'un individu de tortue d'Hermann.



Figure 4. Localisation de l'observation d'un individu de tortue d'Hermann

Suite aux trois passages de recensement, nous avons pu obtenir une densité horaire et une densité relative¹ de la population de tortue d'Hermann au sein de la zone d'étude (cf. tableau suivant).

Tableau I. Effectifs et densité horaire

Nombre de	Nombre de	Nombre de	Nombre de	Densité	Densité
tortue	tortue	tortue	tortue total	horaire	relative
Passage 1	Passage 2	Passage 3	observé	(ind/h)	(ind/ha)
0	0	1	1	0,3	3,67

La parcelle d'étude accueille donc une population de tortue d'Hermann avec une faible densité (moins de 5 individus par hectare). Il s'agit probablement d'individus occupant les lisières et zones semi-ouvertes des boisements d'eucalyptus du secteur. Notons tout de même que cette population est relativement isolée vis à vis des populations voisines (population de Ghisonaccia). En effet, le site est entouré de milieux peu propices à la présence de tortues d'Hermann et qui peuvent former des barrières écologiques :

- milieux totalement fermés (boisement d'eucalyptus avec maquis haut et très dense) au nord,
- milieux artificialisés (hangars, RT10 avec habitations) au sud et à l'est,
- milieux agricoles avec présence de grandes surfaces ouvertes avec insuffisamment d'abris pour les tortues ainsi que de plantations (absence de mosaïques d'habitats) à l'ouest, au sud et à l'est.

cf. Figure 5. Milieux défavorables à la tortue d'Hermann

¹ Calculs de densités issus des rapports du CEN Corse « Inventaire de la tortue d'Hermann en Corse de 2006 à 2011 »

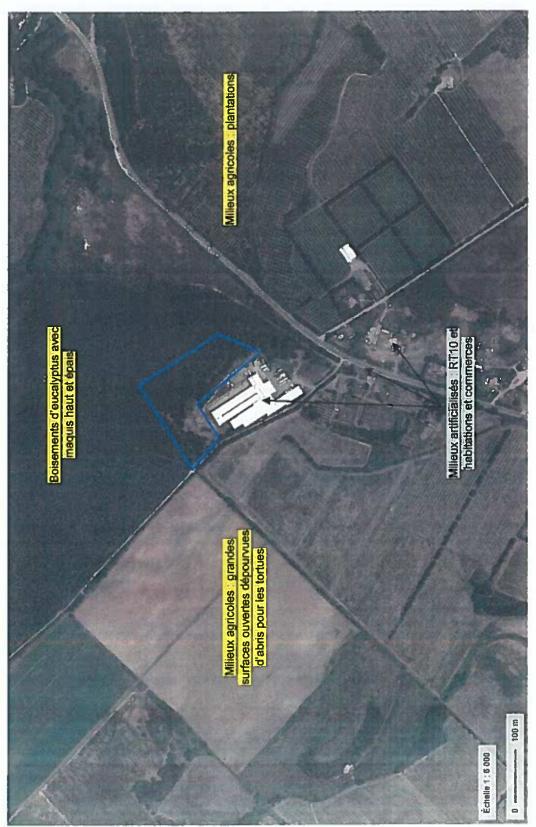


Figure 5. Milleux défavorables à la tortue d'Hermann



Annexe 3

SELARL CORSEXPERTISES Hubert AUDEVAL

Expert Forestier Agréé

Expert Judiciaire près la cour d'Appel de Bastia

Filitosa - 20140 SOLLACARO

Tel: 06 09 39 04 05 - Mail: contact@corsexpertises.com

RAPPORT

D'EXPERTISE

Nous soussigné, Hubert AUDEVAL, Expert Forestier Agréé, membre du Conseil National de l'Expertise Foncière, Agricole et Forestière, Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Bastia, à Filitosa, 20140 SOLLACARO,

Agissant à la requête de Monsieur Jean Baptiste CASSAN, représentant la cave coopérative d'Aghione - 20240 GHISONACCIA,

Certifions nous être rendu le 8 novembre 2016, commune de Ghisonaccia, sur la parcelle cadastrale B 404 partie,

Chargé de la mission suivante :

- I. Procéder à la description de la partie Nord-Est de la parcelle,
- II. En estimer la valeur,
- III. et dresser le présent rapport.

	E
	U
	п
	П
	Γ

RAPPEL:

L'estimation d'un ensemble boisé est une opération délicate. Il convient, en effet, de réaliser

- une analyse de la composition et de la structure des peuplements,
- une appréciation sur la qualité des produits et leurs débouchés possibles,
- · une identification des scenarii de gestion,
- la réalisation de comptage, de cubage et d'inventaire afin d'estimer au mieux le matériel sur pieds.

Ce travail est complexe : il est en effet ardu d'estimer une forêt par comparaison, car les termes de comparaison sont rares et difficiles d'utilisation, tant les facteurs d'analyse sont multiples et spécifiques. De même, l'estimation d'une forêt par son revenu, approche qui peut s'avérer simple, n'en est pas moins fort délicate à appliquer. Souvent, il conviendra d'utiliser simultanément plusieurs méthodes et d'en vérifier la cohérence.

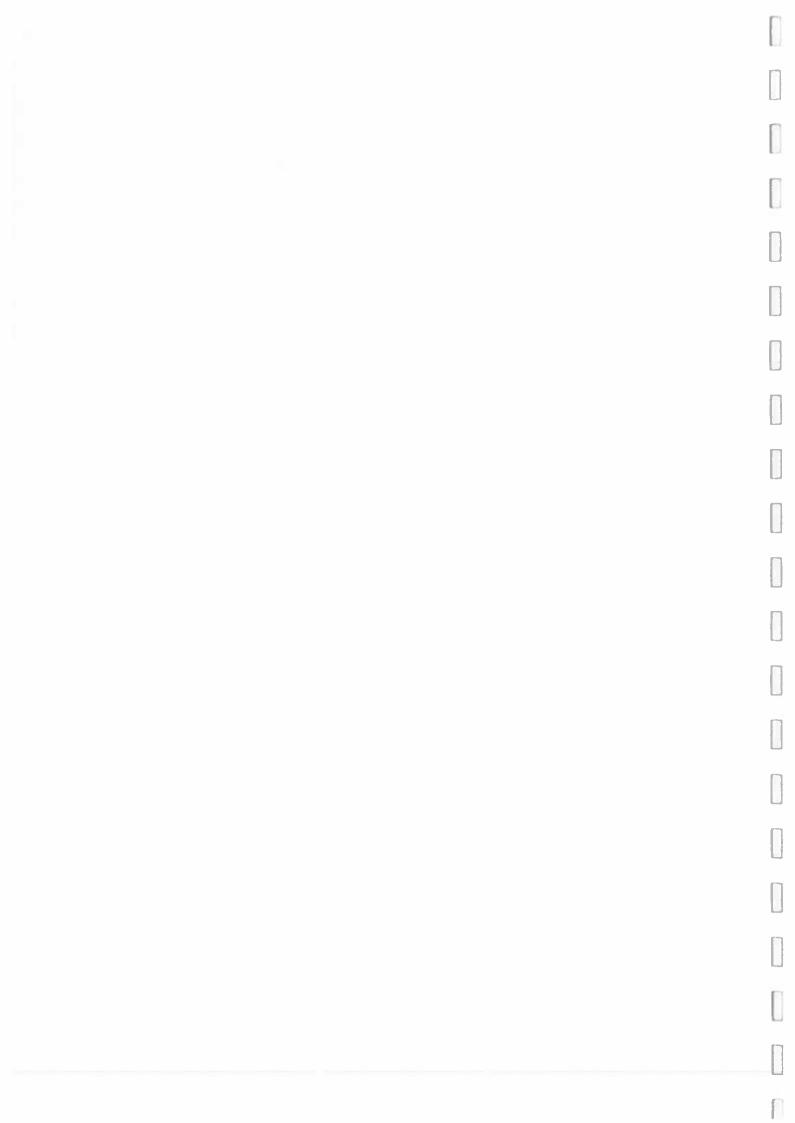
Valeur technique ou valeur vénale?

Quels que soient la mission confiée et l'objet de l'expertise, l'estimation devra s'appuyer sur la valeur technique de la forêt, d'après les seuls critères quantifiables liés à la production, les revenus locatifs, l'exploitation et la gestion de la forêt, consignés dans le plan de gestion, sauf directives particulières du donneur d'ordre. Cette valeur économique constitue le socle de toute expertise. Elle correspond à la somme des éléments suivants :

- le sol ou foncier,
- les bois estimés en valeur de stock, de réalisation ou en valeur d'avenir,
- le capital loyer, (capital générant l'équivalent d'un loyer annuel si location (chasse...)),
- les éléments divers (étangs, ...).

Suivant les missions, des éléments particuliers pourront être pris en compte.

En matière d'estimation patrimoniale, c'est la valeur vénale qu'il convient de retenir. Il apparaît alors souhaitable d'effectuer des tests de cohérence par rapport à la valeur financière. Tests qui permettront de situer le niveau de rentabilité du bien forestier (valeur escomptant les revenus nets futurs à un taux financier préfixé). Cette valeur patrimoniale sera demandée ou recherchée en



cas de succession, donation, partage, impôt sur la fortune ou évaluation quinquennale de l'actif forestier pour les institutionnels.

En matière d'estimation en vue d'expropriation, c'est la valeur vénale qui est retenue face aux tribunaux. Comme pour l'estimation de dommages, il conviendra d'apprécier les dommages au surplus, les troubles d'aménagement et l'indemnité de réemploi...

En matière d'estimation en vue d'une transaction, c'est la valeur vénale qui est retenue. Il apparaît là aussi souhaitable d'effectuer des tests de cohérence par rapport à la valeur financière. Ils auront le mérite de situer l'investissement forestier par rapport à d'autres placements.

Les écarts enregistrés entre la valeur technique et la valeur vénale peuvent être parfois importants. Ainsi, après à la crise de l'immobilier des années 90, les parcelles forestières se vendaient généralement entre 10 et 20 % en dessous des valeurs techniques. Actuellement, le marché immobilier, plutôt actif dans la plupart des régions, situe les transactions entre 10 et 25 % audessus des valeurs techniques.

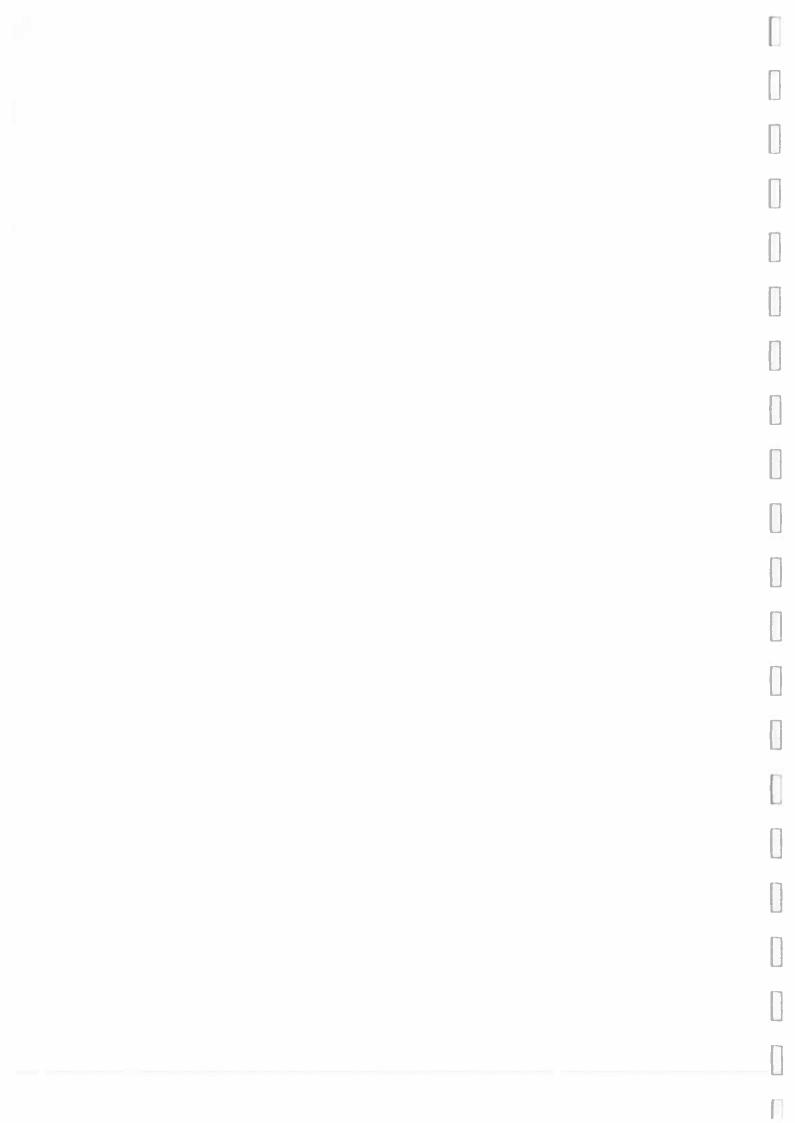
NOTE METHODOLOGIQUE:

Toutes les parcelles objets de l'expertise ont été parcourues dans leur ensemble.

Elles ont ensuite été caractérisées suivant les grands axes exposés, afin d'en permettre la valorisation.

En la circonstance, aucun inventaire n'est réalisé et seule une estimation à vue des peuplements servira de base à l'estimation.

Il est ici nécessaire de rappeler que la présente expertise a pour objet une estimation et que la valeur attribuée est une valeur vénale qui ne représente donc pas un prix ferme de vente. Ce dernier est en effet conditionné par la loi de l'offre et de la demande qui demeure un critère subjectif.



VALORISATION:

Comme indiqué ci-dessus, la valeur d'une parcelle est déterminée par les facteurs suivant :

- le sol ou foncier,
- les bois estimés en valeur de stock, de réalisation ou en valeur d'avenir,
- le capital loyer, (capital générant l'équivalent d'un loyer annuel si location (chasse...)),
- les éléments divers (étangs, ...).

La valeur du sol ou foncier tient compte des éléments suivants :

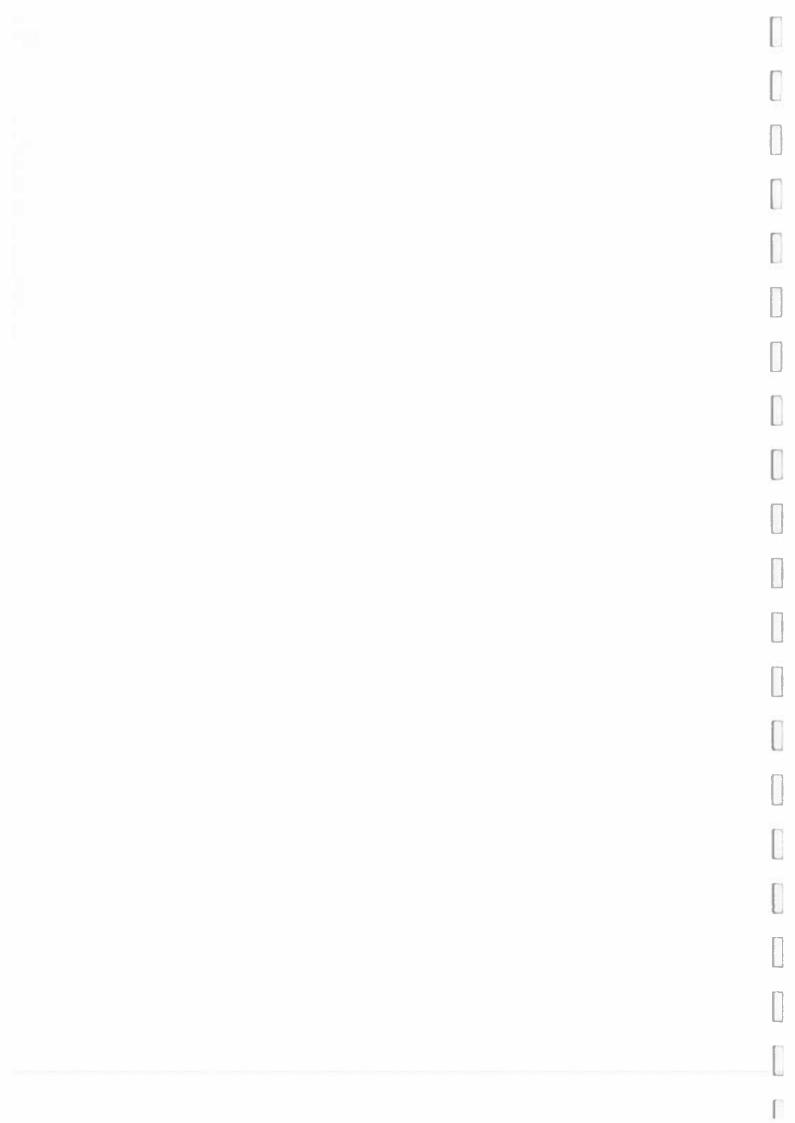
- l'accessibilité (route ou chemin permettant d'accéder jusqu'à la parcelle),
- la pénétrabilité (route, chemin et ou sentier permettant d'accéder au cœur de la parcelle),
- les contraintes d'exploitations (pente en travers, blocs rocheux...),
- la classe de fertilité (profondeur des sols, réserve utile...).

Pour les peuplements, l'estimation sera réalisée selon deux méthodes distinctes :

- <u>soit en valeur de stock ou de réalisation</u> pour les peuplements ayant atteint l'âge ou le diamètre d'exploitabilité, selon leur volume et leur qualité,
- soit en valeur d'avenir pour les peuplements plus jeunes n'ayant pas atteint, au jour de l'estimation, une valeur marchande optimum.
 - o pour les peuplements formés naturellement, dans lesquels aucun investissement significatif n'a été réalisé, nous appliquerons la formule d'escompte suivante :

$$V = \frac{C}{(1+t)^{n-n'}}$$
 dans laquelle:

V = valeur d'avenir à l'âge n', C = revenu final escompté, n' = âge au jour de l'estimation, t = taux de fonctionnement du peuplement, et n = âge d'exploitabilité.



o pour les peuplements ayant nécessité des investissements tels que plantation, entretiens, élagages, traitements, etc., s'appliquera alors la formule suivante, dite de SCHAEFFER:

$$V=(F+CA)(1+t^{m-1})+Di(1+t^{m-i})$$
 dans laquelle:

F= valeur du sol, CA= capital d'administration, t = taux interne de rentabilité, m = âge du peuplement, Di = dépenses de création et entretiens, i = année des dépenses ci-dessus.

n
U
Π
U
П
U

DESCRIPTION:

Parcelle B nº 404 partie Nord-Est - 2 ha 43 a 00 ca:

Située sur un plateau, cette partie de parcelle est située à proximité d'une route goudronnée, sans accès interne.

Cette parcelle dont la pente est nulle présente une classe de fertilité moyenne à très moyenne avec une réserve utile faible.

Le peuplement présent est un taillis d'eucalyptus, issu des campagnes de plantations IFN des années 1960-1970 et, à priori, régulièrement exploités, (à minima une fois).

Cette parcelle a fait l'objet d'un incendie en 2007 (sources Prométhée, base de données officielle pour les incendies de forêts dans la zone méditerranéenne française).

La dynamique du peuplement est faible.

Compte tenu de ce qui précède, ce peuplement sera estimé en valeur de réalisation, sa dynamique ne s'inscrivant pas dans un développement normal, du fait de la fertilité des sols et des aléas survenus, il est possible de considérer ce peuplement comme le peuplement final de la parcelle.

Les caractéristiques dendrométriques sont les suivantes :

Densité: environ 1100 tiges/ha.

Diamètre: 75 % des tiges présentent un diamètre moyen inférieur à 10 cm,

20 % des tiges présentent un diamètre moyen entre 10 et 20 cm,

5 % des tiges présentent un diamètre moyen supérieur à 20 cm.

Hauteur: les tiges dont les diamètres sont inférieurs à 20 cm présentent des hauteurs

totales moyennes d'environ 12 mètres,

les tiges dont les diamètres sont supérieurs à 20 cm présentent des hauteurs

totales moyennes d'environ 20 mètres.

Compte tenu de ces caractéristiques, les volumes de bois présents sur la parcelle peuvent être ventilés de la manière suivante :

Bois de chauffage : toutes les tiges inférieures à 10 cm, soit un volume d'environ 40 m⁵,

Bois d'industrie : toutes les tiges supérieures à 10 cm, soit un volume d'environ 170 m⁹.

]
]
]
]
]

Le prix du sol pour cette parcelle selon, les chiffres publiés par la SAFER de Corse en 2015, et en tenant compte des aides et frais de défrichement, peut—être arrêté à la somme de 4 110 €/ha.

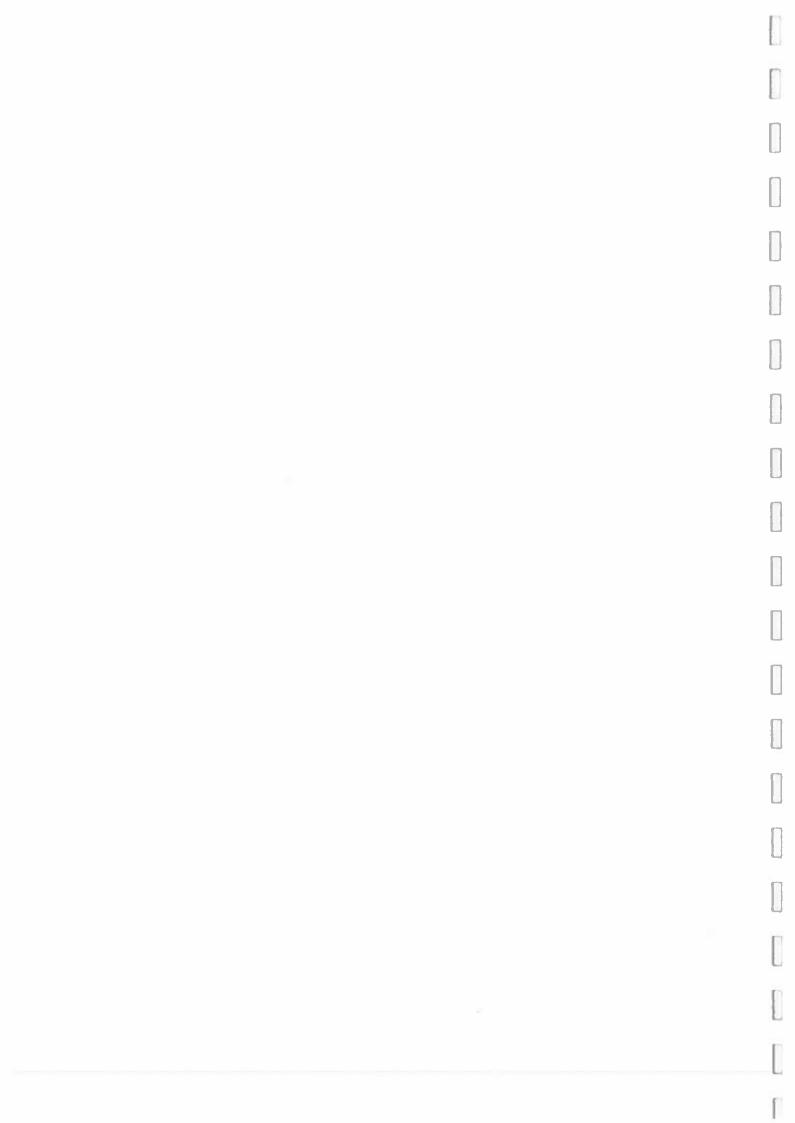
La valeur du bois au regard des volumes et qualités mentionnées peut-être arrêtée à la somme de 1600 € pour l'ensemble de la parcelle.

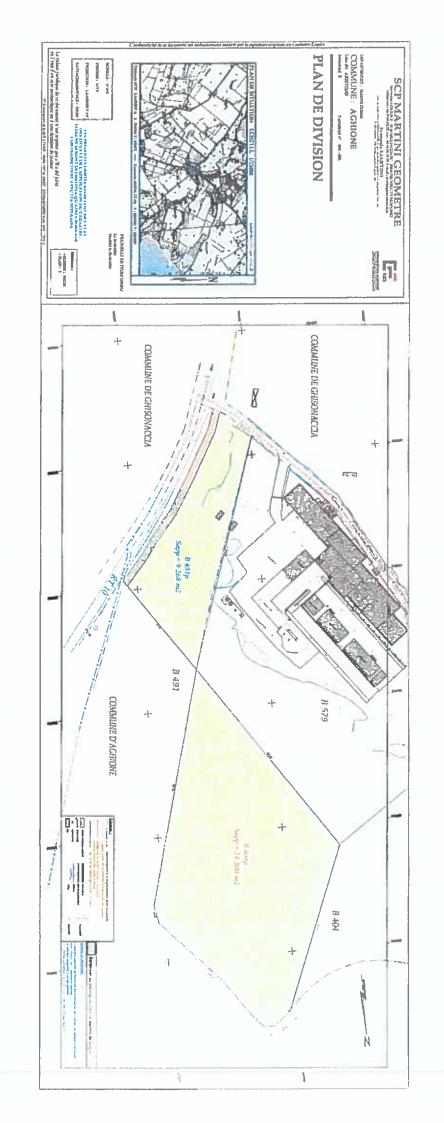
Soit une valeur, estimée, retenue pour cette parcelle de : (4 110*2,43)+1 620 = 11 607 €

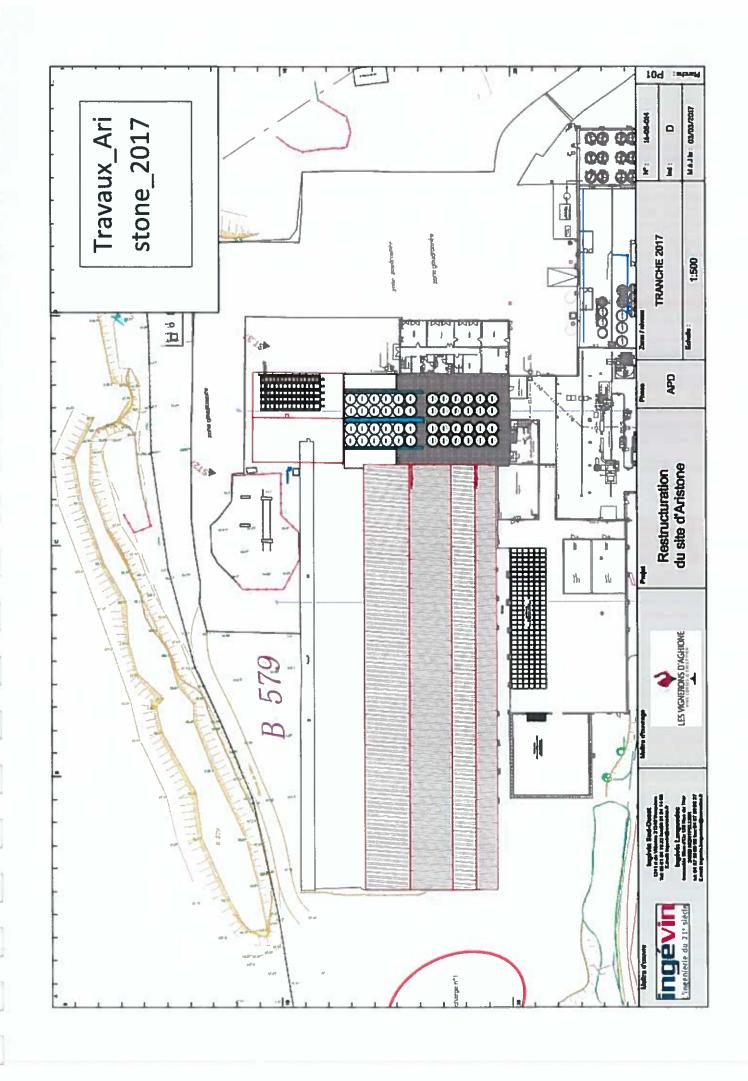
Le présent rapport établi en 2 exemplaires sur 7 pages et ses annexes est clos en notre cabinet à Filitosa, le 10 novembre deux mille seize,

Pour valoir et servir ce que de droit.

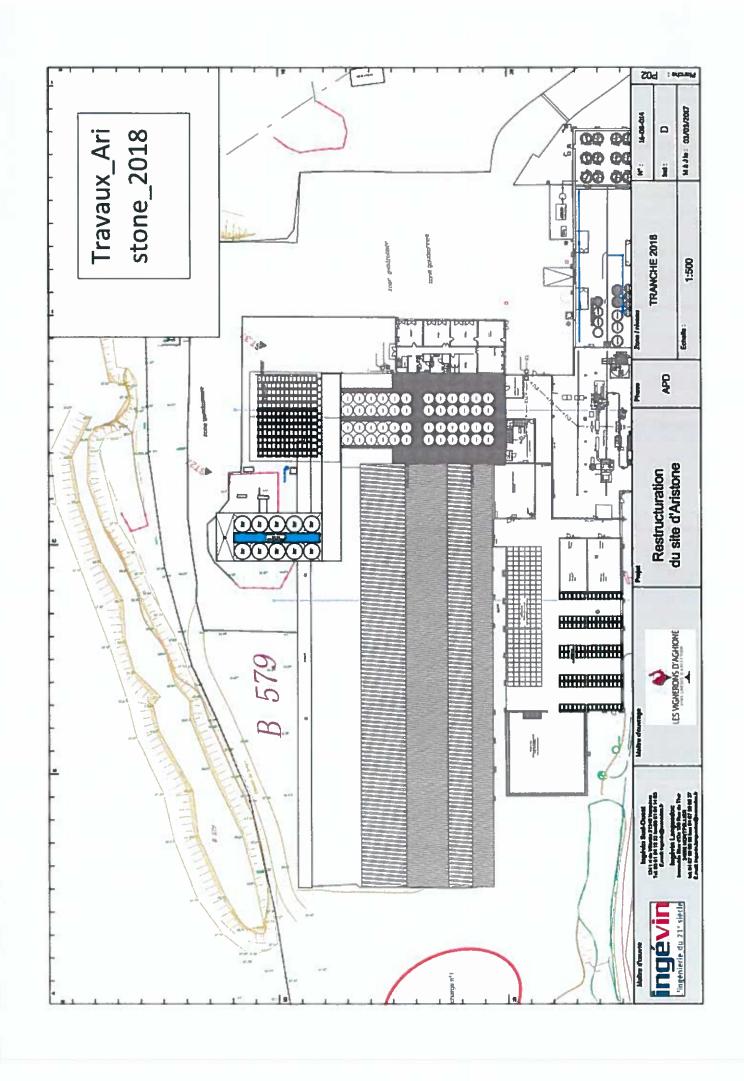
Hubert AUDEVAL

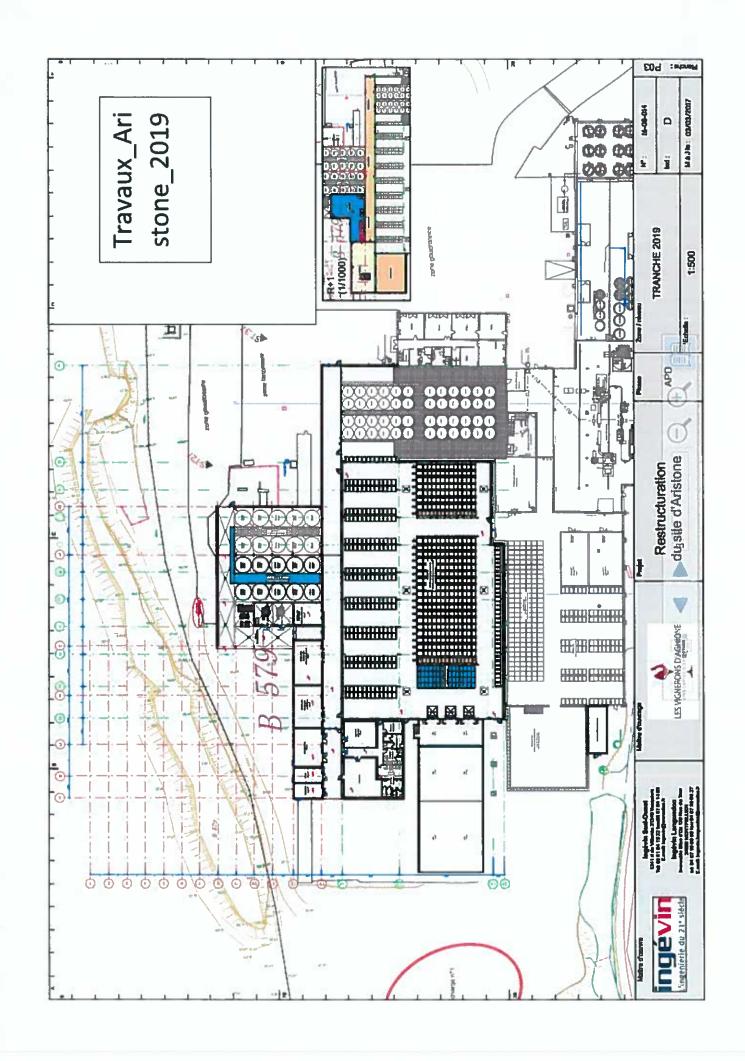






			f





		П
		u
		f

